



MINISTRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
SECRETARIAT GENERAL

STRATEGIE DE SERVICES AUX PRODUCTEURS



SOMMAIRE

Liste des sigles et acronymes :	04
GLOSSAIRE	06
1.Contexte	07
2. AXES STRATEGIQUES	12
2.1. AXE 1 : Développement des services directs spécifiques à la production et à la résilience des exploitations agricoles	12
2.1.1. Facilitation de l'accès aux conseils et informations aux Producteurs	12
2.1.2. Facilitation de l'accès aux intrants et services liés	13
2.2. AXE 2 : Développement des services directs pour la promotion des chaînes de valeur et l'accès aux marchés	15
2.2.1. Promotion DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION Structurantes	15
2.2.2. Développement des services post-récolte, de transformation et de logistique intermédiaire	16
2.2.3. Développement de l'accès aux marchés et des dispositifs y afférents	16
2.2.4. Développement de l'agrégation agricole	17
2.2.5. Amélioration de l'accès et de la sécurisation foncière	18
2.3. AXE 3 : Renforcement des organisations des producteurs et structuration des acteurs des filières	19
2.3.1. Développement de capacité des OP	19
2.3.2. Structuration des acteurs et modernisation des chaînes de valeur	19
2.3.3. Soutien à la recherche appliquée et amélioration de la capacité d'innovations	20

2.4. AXE 4 : Amélioration de l'accès des producteurs au financement	20
2.4.1. Utilisation efficace et efficiente des supports financiers	21
2.4.2. Amélioration de l'accès à l'épargne et au crédit	22
2.4.3. Développement et promotion des services DE TRANSFERT DE RISQUES	23
2.5. AXE 5 : Amélioration de cadres politiques et réglementaires favorisant le développement des services aux producteurs	24
2.5.1. Amélioration du cadre politique, juridique et institutionnel	24
2.5.2. Renforcement des missions de souveraineté de l'Etat	24
2.5.3. Renforcement de la dimension environnementale et gestion durable des ressources productives	25
2.5.4. Développement des formations aux métiers ruraux	26
3. CHAINE DE RESULTATS DE LA SSP	28
4. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DE LA SSP	29





Liste des sigles et acronymes

AEP :	Agriculture, Elevage, Pêche
ASH :	Autorité Sanitaire Halieutiques
BDD :	Base de Données
BPEEA :	Brevet Professionnel Exploitant et Entrepreneur Agricoles
CASA :	Centre d'Agribusiness et de Services Agricoles intégrés
CAFPA :	Centre d'Appui à de Formation Professionnelle Agricole
CBS :	Cooperatives Business School (Ecole Entrepreneuriale des Coopératives / GIZ)
CGEAF :	Conseiller en Gestion des Exploitations Agricoles Familiales
CIRAE :	Circonscription de l'Agriculture et de l'Elevage
CPEA :	Certificat Professionnel pour Exploitants Agricoles
CSA :	Centre de Services Agricoles
DEFIS :	Programme de Développement des Filières agricoles Inclusives
DPV :	Direction de la Protection des Végétaux
DSV :	Direction des Services Vétérinaires
EA :	Exploitations Agricoles
EAF :	Exploitation Agricole Familiale
EFTA :	Ecole de Formation de Techniciens Agricoles
FAR :	Formation Agricole et Rurale
FDA :	Fonds de Développement Agricole
FDAR :	Fonds de Développement Agricole Régional
FEL :	Fond de l'Elevage
FEP :	Ferme Ecole Paysan
FEKAMA :	Fédération des Collèges Agricoles à Madagascar
FBS /CBS :	Farmer Business School/ Cooperative Business School
FORMAPROD :	Programme de Formation Professionnelle et d'Amélioration de la Productivité Agricole
GCV :	Grenier Communautaires Villageois
GIZ/PrADA :	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit / Projet Adaptation des Chaines de Valeurs Agricoles au Changement Climatique
GVEC :	Groupement Villageois d'Epargne Communautaire
GUMS :	Guichet Unique Multi Service
IFVM :	Ivotoerana Famongorana Valala eto Madagasikara



Liste des sigles et acronymes

MATSF :	Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers
MECIE :	Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement
MEDD :	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF :	Ministère de l'Economie et des Finances
MFR :	Maison Familiale Rurale
MINAE :	Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Elevage
MPEB :	Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue
MMAV :	Mpanampy Miompy eo amin'ny Asa Veterinera
OIP :	Organisation inter-professionnelle
OP/OM :	Organisations de Producteurs/Opérateurs de marché
OPF /OPR :	Organisations Paysannes Faïtières / Organisations Paysanne Régionales
PEM :	Plan Emergence de Madagascar
PEJAA :	Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agro-Industrie
PNACC :	Plan National d'Adaptation au Changement Climatique
PR OJERMO :	Projet Jeunes Entreprises Rurales dans le Moyen Ouest
PSAEP :	Plan Sectoriel Agriculture Elevage et Pêche
SNDCOOP :	Stratégie Nationale de développement des coopératives
SNFAR :	Stratégie Nationale de la Formation Agricole et Rurale
SNI :	Système National d'Innovation
STI :	Sciences, Technologies et Innovations
SNAB :	Stratégie Nationale de l'AgriBusiness
SNFAR :	Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale
SPS :	Sanitaire et Phytosanitaires
SSA :	Stratégie de Services aux Agriculteurs
SSP :	Stratégie de Services aux Producteurs
TTM :	Tranoben'ny Tantsaha Mpamokatra (Chambre d'Agriculture)
TTMR :	Tranoben'ny Tantsaha Mpamokatra Rezonaly (Chambre Régionale d'Agriculture)
VS :	Vétérinaires sanitaires



GLOSSAIRE

Agrégation agricole

Forme d'agriculture contractuelle qui lie l'agrégateur (opérateur de marché) aux agrégés (producteurs) autour d'un projet de production Agricole, de stockage, de transformation et de commercialisation de produits agricoles, et dont ils acceptent de partager les risques liés à ces activités. L'agrégateur fournit aux agrégés les services d'encadrement et d'appui aux intrants

Zones d'Emergence Agricoles

Ensemble des entreprises, producteurs et services circonscrits dans une aire géographique donnée, qui entretiennent des relations fonctionnelles dans leurs activités de production, de transformation et de commercialisation d'un produit animal, végétal ou halieutique donné

Guichet agricole

Un complexe public de services Agricoles et administratifs de proximité, dont l'objectif est de renforcer la dynamique locale de développement des chaines de valeurs agricoles. Il s'agit d'un outil à mettre à disposition des producteurs et des autres acteurs des services plus modernes pour répondre à leurs besoins d'amélioration de la qualité de leurs produits et le développement de leurs activités

Titre vert

Un concept pour appuyer l'entrepreneuriat des jeunes lesquels prendront en main leur évolution à travers un format de mise à disposition de terrain dans un premier temps, pour arriver au stade de propriétaire de l'investissement à terme. Il s'agit en effet de faciliter l'accès au foncier des jeunes agripreneurs

Services directs

Services requis par l'exploitation agricole (EA), qui relèvent de sa maîtrise directe et sont nécessaires pour assurer ses objectifs.

Services Indirects

Services qui contribuent indirectement à améliorer l'exercice du métier de producteur en agissant sur l'amélioration soit de son environnement, soit de la structure de son exploitation, soit sur l'identification des potentiels technologiques offerts.

01. CONTEXTE

En 2009, la Stratégie de Services aux Agriculteurs (SSA) a été conçue afin d'orienter le développement des services agricoles pour les petits producteurs. Il recouvre un ensemble de moyens rattachés à l'amélioration des systèmes de production en vue d'atteindre des objectifs de croissance du secteur agricole. Ces services englobent dans sa diversité l'environnement agricole de la productivité jusqu'à la structuration des producteurs.

La stratégie de services aux agriculteurs, se devait de « soutenir le développement d'une agriculture familiale professionnelle et compétitive, complémentaire au développement de l'agribusiness et d'un secteur agro industriel performant, et soucieuse des générations à venir ».

Pour répondre aux besoins de services des Agriculteurs, la mise en œuvre de la SSA reposait principalement sur le FDA comme outil de financement des services et le CSA, outil technique jouant le rôle d'interface et d'intermédiation entre les demandes et les offres de services agricoles.

En 2012, 107 centres de services agricoles ont été mises en place à Madagascar. A partir de 2017, les subventions allouées aux CSA ont été suspendues.

Ceci dit, durant sa mise en œuvre, la SSA a démontré ses preuves et a beaucoup contribué au développement des services aux producteurs. Néanmoins, des leçons ont été tirées de cette stratégie, et des alignements nécessaires, pour faire face aux nouvelles orientations politiques.

Aussi, la SSA a besoin d'être actualisée compte tenu des différentes évolutions stratégiques et institutionnelles survenues entretemps. La SSA ainsi actualisée devient la Stratégie de Services aux Producteurs (SSP). Il s'agit donc de revisiter la SSA, vérifier sa cohérence avec les évolutions politiques, stratégiques, institutionnelles et mettre à jour en cas de besoin certains axes. En particulier des stratégies sous-sectorielles ont été développées ou mises à jour (SNFAR, Finances rurales, ...), qu'il convient d'intégrer dans l'actualisation de la SSA.

Pour ce faire, dans un premier temps a été établi un bilan de sa mise en œuvre, en termes d'avancement, acquis et faiblesses et des besoins de réorientations, ainsi que de tirer parti des expériences de terrain depuis 10 ans.



Acquis de la SSA

Des avancements significatifs ont été notés depuis l'établissement de la SSA en 2009, entre autres :

- * La mise en place du mécanisme de financement à travers le Fonds de Développement Agricole (FDA) et les services d'intermédiation via les Centres de Services Agricoles (CSA) ;
- * Le renforcement de la représentativité des producteurs par la consolidation de la Tranoben'ny Tantsaha Mpamokatra (TTM) ;
- * L'implantation des services de proximité tels que les Conseillers en Gestion des Exploitations Agricoles Familiales (CGEAF), Guichet Unique Multi- Services (GUMS), Conseil Agricole de Proximité (CAP Malagasy) ... ;
- * La disponibilité de plus de services aux Agriculteurs dans les régions où la présence des projets/programmes est plus marquée ;
- * Le renforcement de la structuration des producteurs et l'implication des Organisations de Producteurs Fautières (OPF) dans la délivrance de services à leurs membres.

Leçons à tirer pour la SSP

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SSA, quelques leçons sont à tirer, au-delà des acquis notables déjà évoqués auparavant et qui sont à valoriser :

- ▶ Rééquilibrage de l'accès et diversification des services en fonction de la présence des projets / programmes, de la performance des CSA selon les sous-secteurs ;
- ▶ Pilotage, coordination globale et suivi-évaluation des activités liées aux services aux Agriculteurs à améliorer : établissement de PMO et pilotage régional.

1.1 Enjeux et défis - Cadrage politique

La réussite des stratégies et actions de développement agricole dépend en grande partie du niveau d'accès des producteurs aux services adaptés aux besoins de leurs activités. Différents préalables sont alors à considérer dans le cadre de la SSP.

1.1.1 Au niveau macro

Au niveau macro, il s'agit de prendre en compte les priorités nationales en matière de politique et stratégies et d'aligner la SSP en conséquence. Cette stratégie s'aligne aux grandes lignes d'orientation du gouvernement telles que mentionnées dans le PSAEP (Plan sectoriel Agriculture Elevage Pêche) 2015-2025, Le Plan Emergence Madagascar - Velirano n°9 sur l'autosuffisance alimentaire

(Plan émergence Agricole), le Plan national de développement agricole (PNDA), les Profils Pays et Feuille de Route nationale pour la transformation des Systèmes Alimentaires à Madagascar.

Dans tous ces documents politiques, la transformation de l'agriculture est une condition sine qua none pour le développement du secteur agricole : modernisation, mécanisation, vulgarisation des bonnes pratiques durables, digitalisation, etc. Ainsi le développement des services agricoles s'inscrit comme le corollaire à toute cette transformation.

La SSP considère ainsi :

▶ Les grandes orientations fixées récemment par le Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Elevage dont les textes et documents stratégiques suivants : loi sur l'agrégation agricole, loi sur l'agriculture biologique, la Stratégie Nationale de l'agriculture biologique (SNABIO), la Stratégie Nationale de l'Agribusiness (SNAB), la Stratégie Nationale de Développement Rizicole (SADR), la Stratégie Nationale semencière, la Stratégie nationale de la Formation Agricole et Rurale (SNFAR) et dont des concepts nouveaux en sont sortis (agrégation agricole, zones d'émergence agricoles, guichets agricoles, site modèle d'émergence, digitalisation, titre vert)

▶ Les autres textes législatifs et documents stratégiques sectoriels: tels que la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière de Madagascar (SNIF), le Plan National d'Adaptation au changement climatique (PNACC), la stratégie nationale du développement des coopératives (SNDCoop), (MICC),...

La conférence nationale pour l'autosuffisance alimentaire en 2022 a permis d'avancer 13 résolutions nationales suivantes :

- 01 Atteindre l'autosuffisance en Riz en 2023 et exporter en 2027 (6 000 000T en 2023 et un accroissement de production de 10% par an jusqu'en 2027)
- 02 Mettre en place des « Guichets Agricoles » au niveau des Districts
- 03 Améliorer l'accès des acteurs des chaînes de valeurs agricoles aux financements
- 04 Améliorer la disponibilité, l'accessibilité et le taux d'utilisation des intrants
- 05 Améliorer la productivité agricole par la promotion de la mécanisation
- 06 Augmenter la production des autres filières vivrières
- 07 Renforcer la résilience et assurer l'autonomisation alimentaire des populations dans le Grand Sud

- 08 Développer l'agrobusiness, promouvoir l'industrialisation et la création d'emplois
- 09 Assurer la compétitivité mondiale des filières à forte valeur ajoutée au bénéfice des Producteurs
- 10 Rehausser la consommation en protéine animale
- 11 Accroître la production halieutique et aquacole
- 12 Améliorer la gouvernance et les mesures d'accompagnement au secteur
- 13 Collaboration avec les autres Départements Ministériels

1.1.2 Au niveau meso

Les principaux enjeux à ce niveau sont, entre autres, la coordination des interventions et l'implication de tous les acteurs, ainsi que la structuration des acteurs et des filières.

En effet, le Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Élevage devra assurer le leadership de la coordination de la mise en œuvre de la SSP et dans ce cadre mettra en place un dispositif de concertation et de collaboration avec toutes les plateformes d'acteurs existants. La TTM devra jouer pleinement son rôle de représentation des producteurs et aider le Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Élevage dans cette tâche.

1.1.3 Au niveau micro

Les enjeux principaux tournent autour de la possibilité de fournir les services suivant la typologie des producteurs considérant l'aspect genre.

En effet, même si les besoins en services restent globalement les mêmes, les modalités de leurs fournitures peuvent différer d'une catégorie de producteurs à une autre. Dans ce sens, les principales attentes des EAF, exprimées par la TTM et les OPF¹, sont constituées par la nécessité d'assurer l'accès à des formations et un accompagnement de proximité (conseil de gestion, conseil technique, conseil spécialisé) dispensés par les prestataires de services compétents et disposant d'outils adaptés.

¹ « Pour une SSP au service du développement des EAF » (TTM, Fifata, CPM, Fekritama, FVTM, Koloharena, Réseau SOA). 16 Novembre 2021

Types de services pour les producteurs

Activités principales

- Services de conseils agricoles, animation, encadrement
- Services de vulgarisation de proximité
- Services post récolte
- Services intermédiaires (logistiques de froid, transport, transformation,
- Service de suivi des exploitations : suivi des cultures/élevages, prestations phytosanitaires et vétérinaires, ... ;
- Service d'appui à l'accès aux intrants agricoles et aux équipements
- Service d'appui à l'accès aux financements : crédit de campagne, modernisation de la structure de production,
- Formation au métier: développement de l'entrepreneuriat, éducation financière
- Services d'assurance agricole, couvrant les risques liés à la production agricole ;
- Service d'entretien des infrastructures d'appui à la production

Services privés

Activités principales

- Orientation stratégique et coordination générale des interventions
- Suivi, contrôle, réglementation (contrôle semencier, certificat SPS,ASH,...) => autorités compétentes
- Services fonciers, principalement les aspects liés spécifiquement à la production agricole
- Surveillance, veille (surveillance sanitaire et phytosanitaire, marchés, etc)
- Formation aux métiers
- Infrastructures d'appui à la production notamment l'irrigation, stockage,...
- Recherche Appliquée et parcelle de démonstration
- Appui à la structuration professionnelle : fourniture de services, pilotage sectoriel
- Services climatologiques
- Appui au développement de Centres de ressources et de services

Services publics

1.2 Cadrage Stratégique

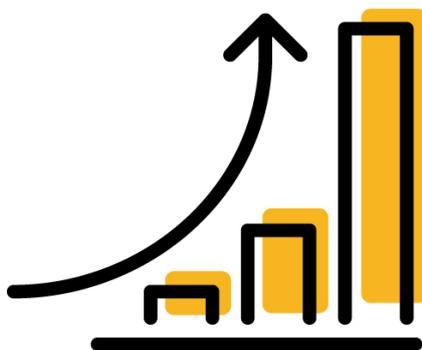
1.2.1 Principes

Les principes de la stratégie reposent sur les points suivants :

- * Le Producteur au centre de la stratégie
- * Efficacité et efficacité des interventions : proximité, durabilité, flexibilité
- * Approche par la demande et non gratuité des services mais appuis spécifiques pour les producteurs vulnérables ;
- * Professionnalisation des producteurs
- * La structuration des producteurs
- * La rentabilité économique des services aux producteurs : impact économique au niveau de l'exploitation
- * L'intersectorialité et l'inclusivité de l'ensemble des acteurs des sous-secteurs AEP
- * L'approche chaîne de valeur
- * Agriculture durable

1.2.2 Vision

D'ici 10 ans, 80 % des producteurs ont accès aux services Agricoles lesquels sont les socles pour un système de production performant, moderne, résilient et durable pour les générations futures



1.2.3 Objectif stratégique

Cette vision se traduit par l'objectif stratégique suivant :

« Soutenir et accompagner le développement des services aux producteurs de manière à assurer l'autonomie des producteurs , l'autosuffisance alimentaire et l'approvisionnement des marchés nationaux et régionaux ».

Les EAF, peuvent être classées en 3 grands types:

- **Les EAFs tournées vers le marché** (type 1) qui vendent une part importante de leur production (en particulier de riz), qui investissent dans leurs activités et qui capitalisent (achat de bétail de terre, d'équipements motorisés, ...). Ces EAFs, gérées par des exploitants alphabétisés (dont des cadres « reconvertis ») recourent régulièrement à la main d'œuvre extérieure ;

- **Les EAFs en situation d'autosuffisance** alimentaire (type 2) qui dégagent périodiquement des surplus agricoles autre que le riz. Ces exploitations disposent généralement de quelques têtes de zébus qui leur permettent de fumer les parcelles. Ce type d'EAF n'est également pas confronté aux problèmes de « soudure ». Elles mobilisent occasionnellement de la main d'œuvre extérieure ;

- **Les EAFs conjoncturellement ou chroniquement déficitaires** en riz (type 3), de petite taille, dont certaines disposent de quelques parcelles de rizières, qui sont confrontées régulièrement à des problèmes de soudure, car elles sont obligées de vendre une partie de leur riz à la récolte en particulier pour rembourser des emprunts (ces EAFs sont chroniquement endettées). Ces déficits sont compensés soit par des prestations occasionnelles de travail extérieur, soit par la diversification d'activité (artisanat, cultures de contre saison ...). Ces exploitations ne disposent pas de gros bétail.

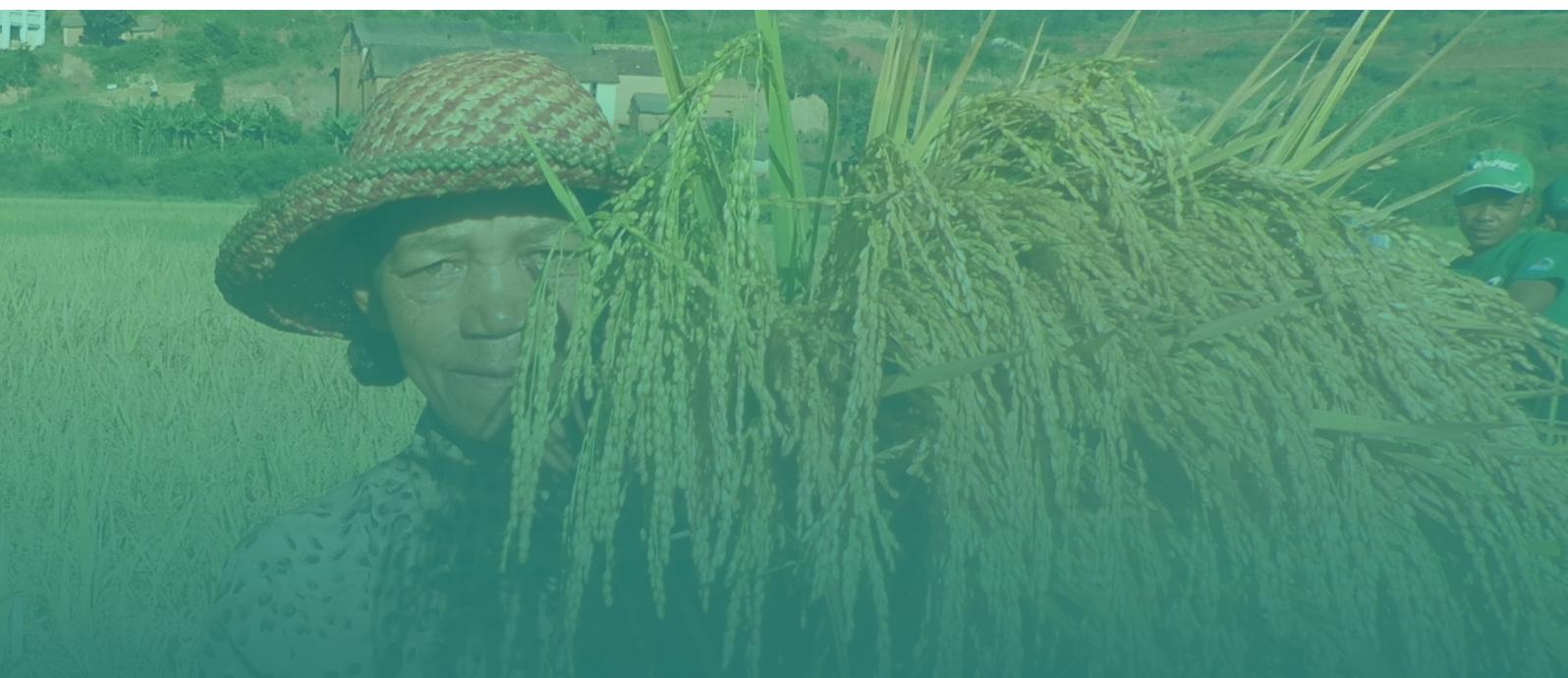


Pour l'établissement de la SSP, la trajectoire comprend 3 catégories de producteurs : (i) EAF 3 comprenant les producteurs « vulnérables », (ii) EAF 2 représentés surtout par les producteurs ayant leur autosuffisance sur le plan alimentaire, (iii) EAF 1 avec des producteurs disposant de surplus de production commercialisable.

Pour asseoir réellement toute stratégie de développement rural dont la SSP, il faudrait approfondir et caractériser en détail cette catégorisation des producteurs et définir leur trajectoire de professionnalisation.

1.2.4. Axes stratégiques

- La SSP est élaborée autour de cinq axes stratégiques :



02. AXES STRATEGIQUES

2.1 AXE 1. DEVELOPPEMENT DES SERVICES DIRECTS SPECIFIQUES A LA PRODUCTION ET A LA RESILIENCE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

2.1.1. FACILITATION DE L'ACCES AUX CONSEILS ET INFORMATIONS AUX PRODUCTEURS

Le conseil agricole est un des volets les plus importants en ce qui concerne les services aux producteurs. En effet, c'est un des services dont de sa qualité dépend l'amélioration de la productivité et des revenus des producteurs. Ainsi, le conseil agricole mérite d'être plus approfondi à travers l'établissement d'un système national de conseil agricole doté de mesures concrètes, avec une valorisation et capitalisation des expériences des acteurs en place.

Mesures de développement du conseil agricole à Madagascar² :

i) Amélioration de la gouvernance à travers la mise en place d'un cadre réglementaire pour un environnement favorable à son développement,

ii) Renforcement de capacité des conseillers à travers d'abord l'extension et le renforcement des réseaux de techniciens de proximité. Ensuite, valorisant les acquis, les techniques et résultats de recherche ainsi que les outils pédagogiques adaptés sont à développer et à mettre à l'échelle : Fiches techniques, Champ Ecole Paysan (CEP), Ferme Ecole Paysan (FEP), Champ Ecole Climat (CEC) autour desquels sont organisés des animations ciblées ou des visites-échanges entre différents producteurs ou acteurs. Dans ce même registre, il y a lieu de développer les dispositifs d'accès aux informations techniques et les services climatologiques (météo, calendrier cultural, système d'alerte, ...), à travers des supports audiovisuels. Enfin, il convient de faciliter l'intermédiation entre les producteurs et les fournisseurs de services

iii) Mise en place d'un mécanisme de financement : des renforcements de capacité organisationnelle et financière, sont indispensables pour asseoir cette professionnalisation des prestations de services en matière de conseils et informations aux producteurs.

iv) Innovation et le changement de comportement des conseillers. Pour assurer la pérennisation de la fourniture de conseils et informations adaptés aux producteurs, il y a lieu de mettre en place un système de « professionnalisation » des prestataires locaux dans ce sens : techniciens, animateurs, paysans relais, CGEAF, formateurs de proximité



v) Développement des centres de ressources tels que les guichets agricoles, publics ou privés comme outil technique de proximité pour le développement de ces réseaux de prestataires de services de proximité. Pour les conseils, informations et formations qui sont délivrés généralement par des prestataires de services locaux (animateurs techniques, paysans-leaders, CGEAF, PPSL, ...), il y a lieu d'inventorier et enregistrer ces prestataires dans des bases de données digitales, de standardiser leurs modalités d'interventions et de certifier leur capacité afin d'assurer la qualité de leurs services auprès des producteurs. Ils pourront être portés par la TTM et ses démembrements territoriaux dont les capacités sont à renforcer pour assurer une gestion pérenne et performante. Quant aux petits revendeurs d'intrants et petits matériels, à part l'encouragement des opérateurs privés à s'installer au niveau de proximité (cf 212 et 213), il y a lieu de voir la facilitation de l'accès aux matières premières et des importations de ces intrants et services (subventions, allègements des obligations fiscales et douanières, ...). Il en est de même pour les autres prestataires de services ruraux (financiers, commerciaux, ...) dont le développement des réseaux, comme toute activité économique privée, dépend des améliorations de l'environnement d'affaires : fiscalité, sécurité des biens



² Atelier « prospective des systèmes nationaux sur le conseil agricole – CIRAD/FOFIFA, et atelier sur le conseil agricole MINAE dec 2022 et FIFATA/FERT fev 2023

2.1.2. FACILITATION DE L'ACCES AUX INTRANTS ET SERVICES LIES

En matière d'intrants, les besoins des producteurs concernent principalement les semences et races améliorées et/ou résilientes au changement climatique, les fertilisants, ... qui devront être disponibles à proximité et avec **des systèmes d'appuis ciblés** selon les catégories de producteurs, ...

Les mesures d'accompagnement consistent au renforcement de la production locale d'intrants, en quantité et en qualité, incluant les recherches/ innovation, le renforcement du mécanisme de distribution efficient et enfin du dispositif de financement adéquat.

La production locale de semences et ressources animales améliorées / adaptées au changement climatique est à encourager et à développer. En effet, Madagascar compte des milliers de producteurs ou établissements semenciers (PPS, GPS, Entreprises privées productrices de semences, ...) répartis dans toute l'île, et dont les expertises locales sont à valoriser, notamment avec la production des intrants organiques.

La recherche/innovation est encouragée au niveau des centres de recherches nationaux publics et privés pour l'amélioration de la qualité des semences, pouvant être couplée avec la facilitation d'importation de souches et semences commerciales plus performantes, ...

2.1.3. DEVELOPPEMENT DE L'ACCÈS À LA MÉCANISATION, AUX ÉQUIPEMENTS ET SERVICES LIÉS

La demande en équipements agricoles des producteurs s'améliore avec la modernisation de l'exploitation d'agriculture et d'élevage. La nécessité d'augmentation de la productivité incite les producteurs à se regrouper en coopérative pour pouvoir bénéficier d'un terrain plus grand ou d'un équipement plus cher.

En matière d'équipements, mécanisation et services liés, les principaux besoins des producteurs sont constitués par les petits outillages agricoles, les matériels et équipements de production ou transformation, les services agricoles liés au labour, pulvérisage, semis,... disponibles à proximité à des prix abordables voire subventionnés.

Tenant compte de la politique de vulgarisation de la mécanisation par le gouvernement, les mesures d'accompagnement à développer seront axées sur le renforcement de la demande par les producteurs d'une part et celui de l'offre d'autre part.

Il en est de même pour la production de ressources animales améliorées telles que les alevins, les poussins, ... Tout en conservant les souches locales, il y a lieu aussi d'encourager l'introduction et la vulgarisation de semences et ressources animales de haute performance afin de rehausser le niveau de productivité. Les réseaux de distribution d'intrants et le maillage vétérinaire privés sont à développer et renforcer pour s'implanter à proximité des producteurs, dans les bassins de production, indépendamment ou à travers les boutiques d'intrants. L'investissement dans cette activité sera encouragé par l'Etat à travers l'amélioration de l'environnement des affaires.

Un mécanisme digitalisé de distribution facilitera le contrôle et le suivi des distributions des intrants, mécanisme à développer au niveau du FDA et des projets programmes du Ministère.





En matière de demande, il est indispensable de renforcer les besoins pour l'utilisation des équipements ainsi que la capacité des utilisateurs dans leur gestion, tout en promouvant l'installation des unités de transformation par la suite .

Du côté des offreurs, il s'agit de soutenir d'abord la production locale de petits matériels à travers les appuis et renforcements de capacité des artisans locaux : formation et accompagnement en matière de normes de fabrication, facilitation d'accès aux matières premières et aux outils de travail, certification des artisans professionnels.

Les transferts de compétences étrangers sont également à encourager et à faciliter. Il s'agit entre autres de la mise en place d'une stratégie commune de développement de la mécanisation ou de l'industrialisation, de facilitation de l'installation d'unité de montage local de matériels agricoles (accès au foncier, énergie, ...).

De même, il y a lieu d'encourager et faciliter l'implantation de prestataires professionnels de services de mécanisation à proximité des producteurs. Ces facilitations pourront se faire sous plusieurs formes : subventions ciblées des matériels et équipements destinés aux services.

Enfin, des systèmes d'appuis ciblés d'équipements en fonction de la catégorie des producteurs sont à mettre en place.



2.2. AXE 2. DEVELOPPEMENT DES SERVICES POUR LA PROMOTION DES CHAINES DE VALEUR ET L'ACCES AUX MARCHES

2.2.1. PROMOTION DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION STRUCTURANTES

Les infrastructures structurantes demandées par les producteurs sont constituées principalement par les petits aménagements hydroagricoles, les infrastructures et équipements communautaires à usage commercial ou à usage économique auxquels s'ajoutent actuellement les nouvelles technologies au service des producteurs. Les infrastructures communautaires comprennent les aménagements hydro-agricoles, les magasins de stockage, ... Le développement de nouvelles technologies au service des producteurs concerne surtout la traçabilité des produits agricoles et des animaux, les systèmes d'informations et base de données sur les filières, ...

Mais il ne s'agit pas seulement de financer et mettre en place les infrastructures. Les défis résident surtout dans la préparation des producteurs à bénéficier des infrastructures puis le renforcement de leur capacité à exploiter d'une manière rentable et durable ces investissements lorsqu'ils sont en place.

Préparer les producteurs à bénéficier des infrastructures et équipements communautaires revient d'abord à les organiser afin d'exprimer conjointement leurs besoins communs et de clarifier ensemble leurs apports en tant que bénéficiaires. Dès ce stade, ils devront prévoir les modalités de gestion des investissements à mettre en place. Pour les petits aménagements hydroagricoles, la constitution d'Association des Usagers de l'Eau (AUE) est obligatoire alors que pour les infrastructures communautaires à usage économique ou commercial, les producteurs sont encouragés à s'organiser en coopératives. Ces préparations consistent à sensibiliser et accompagner les producteurs à formuler leurs besoins communs, à les organiser selon les modalités de gestion des infrastructures, à conduire les études préalables, ...

Elles sont réalisées par les ministères (Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Elevage, MPEB) avec appuis des organismes de développement. Les autorités locales (Commune) et les OP se chargent de prévoir le foncier pour l'installation des futures infrastructures

Mettre en place les infrastructures et équipements communautaires inclut le processus de financement des travaux ainsi que leur exécution avec surveillance et contrôle selon les normes. Il est crucial d'insister sur le renforcement de capacité des bénéficiaires dûment structurés, en matière de maintenance des infrastructures (entretiens périodiques collectifs, remise en état systématique, ...) et de gestion pour en assurer la rentabilité. Les apports bénéficiaires sont constitués principalement par les matériaux disponibles sur place ainsi que la main d'œuvre ne nécessitant pas de compétences spécifiques. La maîtrise d'ouvrage est à assurer par les OP à travers des prestataires spécifiques.

2.2.2. DEVELOPPEMENT DES SERVICES POST-RECOLTE, DE TRANSFORMATION ET DE LOGISTIQUE INTERMEDIAIRE

Pour les services post-production, les besoins des producteurs concernent l'appui au traitement post-récolte, à la transformation des produits et à la logistique intermédiaire (stockage, transport, logistique froide, ...).

► **L'amélioration des traitements post-récolte des produits au niveau des producteurs** a le double objectif de réduire les pertes post-récolte tout en améliorant la qualité, donc la rentabilité de la production. Ces services comprennent d'une part l'équipement des producteurs en petits matériels de traitement, manuels ou mécanisés (batteuses, égreneuses, vanneuses, ...) et d'autre part les sensibilisations et formations adaptés pour mieux gérer la post-récolte. Leur financement fait suite aux demandes des producteurs selon le mécanisme FDA, à travers les boutiques d'intrants. Ils pourront aussi être assurés par des prestataires de services spécialisés.

► **Le développement de la transformation** passe par la facilitation de la mise en place d'unité de transformation ou de l'accès aux matériels et équipements de transformation. Ces facilitations comprennent des systèmes d'appuis ciblés ou des exonérations d'impôts à l'acquisition des matériels et équipements, des accompagnements pour l'accès au foncier et à l'énergie pour l'implantation des unités de transformation, des formations des mains d'œuvre locale, ...

► **Le développement de la logistique intermédiaire** tient son importance du fait de son insertion au milieu de la chaîne et ses impacts sur la qualité et les coûts des produits. Elle requiert des investissements conséquents en matière d'infrastructures (magasins de stockage conventionnels ou sous froid, ...), de matériels (véhicules de transport frigorifiés, ...). Les mesures d'accompagnement consistent dont à l'appui à la structuration même des chaînes de valeur, de manière à favoriser la démarche clustering.

2.2.3. DEVELOPPEMENT DE L'ACCES AUX MARCHES ET DES DISPOSITIFS Y AFFERENTS

Afin de répondre à ce besoin d'accéder aux marchés, les producteurs sollicitent des appuis en accès aux informations commerciales, la facilitation des rencontres entre la demande et l'offre, un renforcement de capacité notamment en matière de mutualisation de la fonction commerciale ainsi que l'amélioration de la connectivité des bassins de production et avec les marchés.

Améliorer l'accès des producteurs aux informations commerciales signifie rendre disponibles les informations sur le prix, le marché, les opportunités d'affaires, à travers différents supports de communication (audio-visuels, outils digitaux, séances d'informations spécifiques, ...). Ces services sont à fournir par les OP à leurs membres à travers l'appui des organismes de développement ou directement pris en charge à leur niveau. L'utilisation d'outils digitaux pour optimiser les systèmes d'informations commerciales devra être encouragée si le niveau de maturation et de modernité

Organiser des événements économiques est essentiel pour améliorer l'accès des producteurs aux marchés, avec l'objectif d'une mise en relation directe avec les opérateurs de marché. Il s'agit soit des foires au niveau local ou régional à l'initiative des OP, organismes de développement ou autorités locales, soit des événements au niveau national, voire international, à l'initiative des plateformes filières ou des organismes de développement, ... Ces événements, appuyés initialement par les organismes de développement, devront s'inscrire à terme dans le budget courant des producteurs ou des OP en tant que dépenses de promotion de leurs produits.

Appuyer les OP au sein de filières potentielles à mutualiser la fonction commerciale revient à renforcer leur capacité à mener à bien diverses activités relatives aux prospections de nouveaux clients, négociations commerciales, achats groupés d'intrants, et surtout vente groupée des produits, ... Ces renforcements de capacités se font à travers des séances de formations spécifiques ainsi que la mise à disposition d'outils tels que téléphones portables, adresses e-mail ou internet, prospectus ou catalogues de produits, ... Le financement est à supporter à termes par les OP ou les producteurs eux-mêmes.

Les services relatifs à la gestion de la qualité et traçabilité des produits sont à développer. Il s'agit principalement de la mise en place des différentes normes de qualité et traçabilité selon les besoins du marché, la certification des produits (Bio, Equitable, ...), ... qui concernent l'ensemble de la chaîne de valeurs (production, transformation, commercialisation).

L'amélioration de la connectivité des bassins de production comprend les moyens de communication, la route, l'énergie, ... Elle garantit un meilleur accès aux produits pour les opérateurs et aux marchés pour les producteurs.

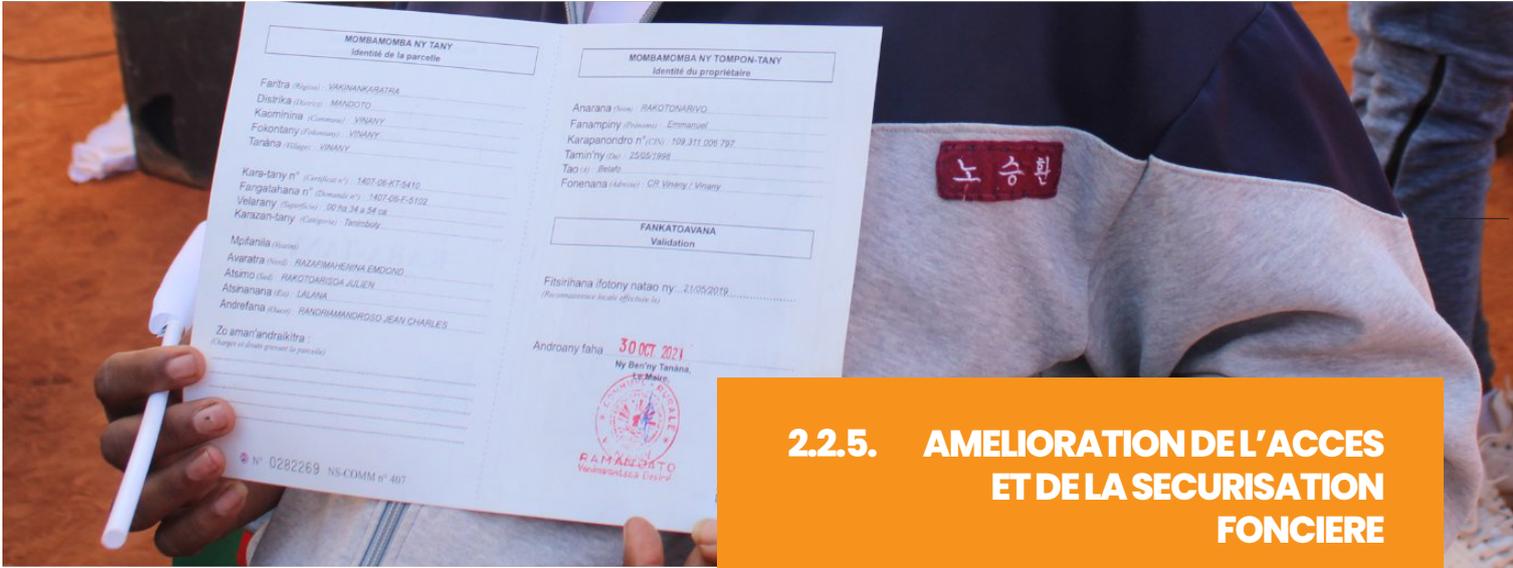
La mise en place des Points de collecte, des points de vente, et des marchés sont à encourager.



2.2.4. DEVELOPPEMENT DE L'AGREGATION AGRICOLE

Le développement de l'agrégation agricole comprend la mise en relation des Producteurs et Opérateurs, la mise en place de cadre et mécanismes d'appuis spécifiques à l'agrégation agricole ainsi que le renforcement de capacité des producteurs.

La mise en relation OP/OM constitue la base de l'agrégation agricole en instaurant une confiance mutuelle entre les producteurs (OP) et les opérateurs de marché (OM). Cette mise en relation est concrétisée ensuite par une convention écrite qui peut être un contrat d'agrégation selon le niveau d'implication des concernés dans leur partenariat. Ces services de mise en relation se réalisent à l'initiative des intéressés ou à travers un tiers comme les organismes de développement, les boutiques d'intrants, les autorités ou des entités opérant dans la promotion de l'agribusiness. D'une manière générale, ce sont les opérateurs privés agrégateurs qui expriment leurs besoins en produits. Les producteurs agrégés sont les EAF2 et EAF1 ; les entreprises agricoles pourront être soit des agrégateurs primaires des EAF soit des agrégés si le contrat d'agrégation est d'envergure.



2.2.5. AMELIORATION DE L'ACCES ET DE LA SECURISATION FONCIERE

Mettre en place un cadre et un mécanisme d'appui spécifique au développement de l'agrégation agricole concerne la législation, le financement du contrat d'agrégation et la labélisation « équitable » des produits, ... A la suite de la Loi sur l'agrégation, il s'agit de préparer et diffuser l'ensemble des textes nécessaires à son application. Le plus important ensuite est de mettre en place un mécanisme spécifique pour financer le contrat d'agrégation, c'est-à-dire l'ensemble des besoins en mise à niveau de la chaîne de valeur concernée, de la production à la réception auprès de l'opérateur de marché. Dans ce sens, les appuis pourront se faire à travers les différents mécanismes du Ministère en charge de l'Agriculture déjà en place ou en cours : FDAR, Guichet Agricole, ... Sur le plan commercial, la labélisation « équitable » des produits de l'agrégation est aussi un moyen de renforcer la recherche de bénéfices mutuels dans le partenariat.

Enfin, il est indispensable de **renforcer la capacité des producteurs et des OP et de les accompagner** afin qu'ils soient des interlocuteurs capables de négocier d'égal à égal avec les opérateurs privés, dans un esprit gagnant-gagnant, ... Il s'agit d'abord de les faire comprendre le concept et d'en expliquer les avantages (développement de filières, sécurisation du marché, ...) puis de les former sur différents thèmes tels que les techniques de négociations, la gestion de la qualité, les services-clients, ... Le renforcement de capacité des producteurs et OP dans le cadre de l'agrégation agricole revient au Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Élevage ou MPEB selon les activités, appuyés par leurs projets/programmes respectifs. La TTM et les OPF ont aussi leurs responsabilités afin de permettre à leurs membres d'être des bons négociateurs vis-à-vis des opérateurs privés.

Pour le foncier, il s'agit d'améliorer l'accès des producteurs à la terre, en traitant les spécificités du domaine agricole, principalement : inventaires des terres arables exploitables, accélération des zonages agricoles, appui à la sécurisation de leurs terrains, et amélioration du mode de faire-valoir des terrains agricoles.

Inventorier les terres arables pouvant être affectées au développement agricole et rural permettra à court et moyen termes de pouvoir les valoriser dans le cadre des grands défis du développement économique du pays.

Après inventaire, il y a lieu d'accélérer aussi la finalisation des schémas d'aménagement du territoire au niveau communal, régional et national afin de permettre de **mettre en place les différents zonages spécifiques au développement agricole et rural** : zone de développement pour les EAF, agropoles pour les gros investissements agricoles (ZEA), territoire à vocation agriculture biologique, zone agroindustrielle (pépinière ou grande zone)

La facilitation de la délivrance des certificats fonciers pour les terrains privés peut se faire à travers les appuis divers via les projets mais également à travers des programmes comme le titre vert.

Enfin, **une amélioration continue des textes réglementaires sur le foncier, notamment pour les propriétés privées en général, et sur le mode de faire-valoir des terrains agricoles en particulier** est à faire. En effet, beaucoup de producteurs surtout les EAF3 ont des difficultés d'accès au foncier et recourent au métayage et au fermage. Des règles et cahiers de charges clairs et gagnant-gagnant devraient mis en place pour ces modes de faire valoir prédominants en milieu rural. Cette amélioration constitue une action conjointe entre les ministères en charge de service foncier et de l'Agriculture.

2.3. AXE 3. Renforcement des organisations des producteurs et structuration des acteurs des filières

2.3.1. DEVELOPPEMENT DE CAPACITE DES OP

Le développement de capacité des OP comprend plusieurs activités dont (i) l'organisation des producteurs, (ii) le développement des coopératives agricoles, (iii) l'accompagnement des OP dans la fourniture de services à leurs membres et la maîtrise d'ouvrage ainsi que (iv) le renforcement et l'opérationnalisation de la TTM et ses démembrements territoriaux.

Il s'agit en premier lieu **d'encourager et renforcer l'organisation des Producteurs** à différents niveaux : OPB, Union, OPR, OPF. Les objectifs de l'organisation peuvent être différents selon la typologie : facilitation des soutiens (EAF3), professionnalisation (EAF 2 et EAF 1). Dans une approche stratégique de développement de l'agribusiness, les producteurs (EAF2, EAF1 et Entreprises Agricoles) gagneront à se renforcer et se grouper en coopératives qui seront structurées en union et fédérations pour mieux se placer dans l'échiquier commercial global.

Le **développement des coopératives agricoles** passe par la mise à jour des textes sur les coopératives, en poussant la spécificité des coopératives agricoles à travers les textes d'applications (saisonnalité de la production, risques naturels, ...) et en traitant de près les questions d'adhésion, de fiscalité, de renforcement de capacité, ...

La TTM constitue la structure pérenne et appropriée de représentation et d'accompagnement des producteurs eux-mêmes. Ainsi, il est primordial **d'assurer le renforcement et l'opérationnalisation de la TTM et ses représentations à différents niveaux territoriaux** (région, district et commune) pour la réussite de toute stratégie de développement agricole et rural. Dans le cadre de la réforme déjà menée au niveau de la structure, les résolutions prises durant la dernière conférence nationale de l'année 2022 sur l'autosuffisance alimentaire optent pour le changement de statut de la structure actuelle. Dorénavant, elle est une Chambre Consulaire dénommée « Antenimieran'ny Tantsaha ».

2.3.2. STRUCTURATION DES ACTEURS ET MODERNISATION DES CHAINES DE VALEUR

La structuration des acteurs et la modernisation des chaînes de valeur consistent à (i) faciliter la mise en place et l'opérationnalisation des organisations interprofessionnelles (OIP) par filière, (ii) développer des services liés à la modernisation des produits et aux techniques de production, et (iii) appuyer la digitalisation et la transition numérique dans la gestion des informations relatives aux filières agricoles et les services y afférents, ...

La facilitation de la mise en place et le renforcement des organisations interprofessionnelles (OIP) par filière est nécessaire à différents niveaux : local, régional et national et ce afin d'assurer le développement effectif des filières. Même si quelques filières disposent déjà de plateformes, les structures restent encore fragiles, n'incluant pas encore qu'une partie des acteurs des filières concernées.

Le développement des services liés à la modernisation des produits et des techniques de production reste un grand chantier à mener. Pour les produits, il s'agit d'une part d'améliorer la qualité des produits eux-mêmes (forme et qualité gustative) et d'autre part de travailler sur les emballages et conditionnements de ces produits afin de mieux les adapter aux marchés. La modernisation du processus de production comprend essentiellement l'amélioration des équipements de production à travers la mécanisation et l'automatisation, la mise en place des différentes normes de production et de sécurité, ... Ces services de modernisation des produits et des techniques de production pourront être discutés au sein des OIP concernés afin de les intégrer progressivement auprès des acteurs de la filière.

Enfin, dans la continuation de la modernisation des chaînes de valeur, il est important **d'appuyer la digitalisation et la transition numérique dans la gestion des informations relatives aux filières agricoles** et les services y afférents. Il s'agit en premier lieu de mettre en place des bases de données cohérentes puis de mettre à disposition ces données au profit des acteurs et des organismes de développement. Pour être plus disponibles et cohérentes, ces BDD filières sont à mettre en place et gérer au niveau des OIP dont les acteurs sont aussi les fournisseurs d'informations, sur appuis financiers des organismes de développement ou des acteurs eux-mêmes.



2.3.3. SOUTIEN A LA RECHERCHE APPLIQUEE ET AMELIORATION DE LA CAPACITE D'INNOVATIONS

Une des clés de réussite économique est la capacité d'innovation, d'adaptation en fonction des réalités et de la vision de la société. Le pays gagnerait à soutenir la recherche appliquée et améliorer la capacité nationale d'innovations.

La mise en place d'un système national d'innovation (SNI) implique d'améliorer plusieurs éléments des sciences, technologies et innovations (STI) en matière de développement agricole et agroindustriel à Madagascar. La mise en place du SNI est un travail conjoint et complémentaire de l'ensemble de ces acteurs piliers, sous le leadership des ministères en charge de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Enseignement Supérieur, ...

Les deux autres priorités s'insèrent ensuite dans le cadre du SNI : amélioration des centres de recherches publics et le soutien aux innovations privées.

Pour l'amélioration des centres de recherches publics, il est plus judicieux d'étudier la possibilité de décomposer les recherches à mener (plante, sol, variété, zootechnie, alimentation, maladie, ...) et de les déconcentrer auprès de différents centres implantés plus proches des bassins de production afin d'avoir plus de résultats, moins de lourdeur administrative et de charges fixes de fonctionnement.

Enfin, le soutien aux innovations menées par le secteur privé permet aussi d'accompagner la diffusion de nouvelles techniques et technologies agricoles et agro-industrielles plus adaptées et de valoriser les résultats de recherches locales. Il s'agit de développer principalement la plateforme d'innovation incluant tous les acteurs pour répondre aux besoins des paysans, des utilisateurs et du marché

2.4. AXE 4. Amélioration de l'accès des producteurs au financement

L'accès au financement reste un des services très stratégiques pour les producteurs de toute catégorie, en particulier pour ceux déjà tournés vers le marché et la recherche de rentabilité.

Les services nécessaires à l'amélioration de l'accès au financement peuvent ainsi être groupés en trois résultats attendus :

01

Accès des plus vulnérables aux services de support financier et à leur utilisation efficiente et efficace,

02

Amélioration de l'accès à l'épargne et au crédit,

03

Développement d'autres instruments de transfert de risque (fonds de garantie, assurance)



2.4.1. UTILISATION EFFICACE ET EFFICIENTE DES SUPPORTS FINANCIERS

L'accès au financement reste un des services très stratégiques pour les producteurs de toute catégorie, en particulier pour ceux déjà tournés vers le marché et la recherche de rentabilité. Si le support financier est un mode de financement nécessaire pour donner un coup de pouce aux activités agricoles, elle reste néanmoins un financement ponctuel, limité en volume et en portée donc insuffisante pour garantir une durabilité du financement. Toute la question est donc comment l'utiliser de manière efficace et efficiente.

A cet effet, l'appropriation par les Bénéficiaires de leurs projets et la co-responsabilisation à l'échelle locale entre les Bénéficiaires et les Autorités locales sont déterminants.

Les services financiers fournis par les Institutions Financières à travers l'épargne et le crédit doivent assurer le relais de ces supports financiers pour offrir un accès durable au financement par rapport aux besoins des producteurs EAF 1 et EAF 2 dans le domaine de l'entrepreneuriat et des activités à retombées économiques ou des producteurs vulnérables EAF3 sur des activités émergentes tournées vers le marché.

L'effet de levier du support financier est largement exploité pour développer le partenariat avec les Institutions Financières au financement du secteur Agricole.

La synergie subvention - crédit et l'inclusion financière constituent la cheville ouvrière du nouveau mécanisme de financement agricole validé en 2020 qui donne des orientations claires à ce sujet au sein des guichets 1 et 2 de FDA. Le guichet 1 traite du financement par subvention sans crédit tandis que le Guichet 2 développe le cofinancement avec les Institutions Financières.



Pour une utilisation efficace et efficiente de la subvention, les éléments suivants sont primordiaux : définition des objets de la subvention, opérationnalisation d'un dispositif de subventionnement et implication de toutes les parties prenantes dans l'identification le suivi des bénéficiaires de la subvention.

En se référant au guichet 1 du nouveau mécanisme de financement de FDA³, les **objets visés par la subvention sont les investissements structurants collectifs** (infrastructures, recherche) dans le guichet 1.A et le renforcement et insertion économique des producteurs dans le guichet 1.B. Ce guichet 1 finance par subvention directe du FDA moyennant une contribution des bénéficiaires. Le financement ne requiert pas un apport en crédit auprès des institutions financières vu que ces domaines de financement ne sont pas financés par les Institutions Financières. Ici, la subvention trouve toute sa pertinence à cause de sa non concurrence avec les Institutions Financières. La subvention est un coup de pouce donc non reconductible sur un même bénéficiaire mais à une exception pour le guichet 2 où la dégressivité de la subvention est appliquée. En effet la capacité d'assimilation des producteurs est plus longue ce qui nécessite des appuis en renforcement de capacités sur quelques années. Le guichet 1 est opérationnalisé par le FDA selon ses propres procédures.

Une charte de responsabilité multi-acteurs est une condition nécessaire à une bonne utilisation de la subvention et dissuader les comportements opportunistes. Dans le guichet 1, il est question de co-responsabilisation étroite entre les bénéficiaires et les autorités locales. Des critères de sélection sont définis pour l'éligibilité à la subvention des bénéficiaires et des Communes d'où émanent la demande de subvention : engagement pour entretiens des infrastructures collectives, protection des bassins versants, etc. Le rôle des TTM est aussi fondamental dans la mobilisation et le renforcement de capacité des producteurs afin de respecter leurs engagements (apports bénéficiaires, entretiens des infrastructures, ...). Les boutiques d'intrants impliquent aussi l'intervention de plusieurs acteurs qui ont chacun leur responsabilité : les DRAE/CIRAE, les FDAR, les TTM, le Secteur Privé...

Source : FDA



³ Dispositif et Mécanisme de financement du secteur agricole à Madagascar. FDA. 2020

2.4.2. AMELIORATION DE L'ACCES A L'EPARGNE ET AU CREDIT



Cette partie fait référence au Guichet 2 du mécanisme de financement agricole qui positionne ses bénéficiaires au cœur du business et les accompagne à atteindre la viabilité et l'autonomie financière. Il promeut l'esprit entrepreneurial au sein de la profession agricole (au sens large) et facilite l'accès au marché à travers des partenariats avec les acteurs du privé opérant sur différents segments d'échanges commerciaux. Les objets de financement sont organisés en trois domaines :

01 production dans les filières

02 l'entrepreneuriat dans les filières

03 le partenariat productif

Ce dernier sous entend l'agrégation agricole pour valoriser notamment le contrat commercial pour sécuriser le financement provenant des Institutions Financières au profit des parties prenantes à l'agrégation. Les besoins des producteurs en matière de crédit concernent entre autres le financement de la campagne agricole, de la collecte ou le stockage, des investissements en équipements (production et post-production), ...

Le mode de financement du guichet 2 de FDA est le cofinancement avec les Institutions Financières en visant la promotion de l'épargne et de crédit mieux adaptés aux projets à vocation économique. **Des facilités de financement sont mises à disposition des Institutions Financières** pour pallier aux principales contraintes de la finance rurale notamment l'insuffisance de ressources pour développer des crédits adaptés aux différentes catégories de producteurs (EAF 1, EAF 2 et 3) et la garantie. La subvention sera ainsi affectée à l'abondement de ces facilités de financement pour exercer un effet de levier sur le crédit. La subvention est utilisée pour le refinancement à taux préférentiel afin d'alléger le taux de sortie du crédit, la constitution d'un fonds de garantie ou d'un fonds rotatif ciblant les vulnérables. Le FDA et les Institutions Financières sont les principaux intervenants du guichet 2. Le rôle du Secteur privé est significatif en matière d'incitation au financement et à la production, les TTM pour accompagner le ciblage des producteurs éligibles au crédit.

Le renforcement de l'éducation financière est un service indispensable à l'amélioration de l'accès au crédit et de l'épargne. Destinée pour toutes les exploitations agricoles dans le cadre de leur professionnalisation, il s'agit surtout de vulgariser la culture de crédit et le positiver pour des actions rentables et productives. Elle est à apporter systématiquement avec les formations/informations d'ordre général telles que la gestion des exploitations agricoles, la commercialisation, l'entrepreneuriat rural, ... Généralement sur demande des TTMR/OP ou les agrégateurs, l'éducation financière est dispensée par les établissements financiers eux-mêmes ou des prestataires/formateurs spécialisés, avec appuis financiers des organismes de développement. L'éducation financière est à adapter à la typologie de producteurs. Le modèle CVEC (Groupes Villageois d'entraide Communautaire) /VSLA est adapté pour les EAF 3. Les sensibilisations et les accompagnements sont menés généralement par les organismes d'aide ou de développement (projets/programmes, ONG, FID, PAM, ...).

Les mesures à prendre pour l'amélioration de l'accès à l'épargne et au crédit consiste à renforcer les différents mécanismes d'épargne tels que les GCV (Greniers communautaires villageois) et l'adaptation des offres de crédits aux spécificités du secteur agricoles (saisonnalité, chocs climatiques, etc)



2.4.3. DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES SERVICES DE TRANSFERT DE RISQUES

Devant l'augmentation des risques inhérents à la production agricole et rurale, il devient impératif de développer et promouvoir des services d'assurances agricoles adaptés aux réalités et aux besoins des producteurs malagasy, en particulier les EAF 2, EAF 1 et les entreprises agricoles.



En premier lieu, il y a lieu d'accompagner les assureurs pour qu'ils développent des produits adaptés au contexte rural de Madagascar. Des produits pilotes peuvent être développés par les assureurs et leur test de mise en place soutenus par les organismes de développement, à l'instar de l'assurance risque climatique pilote en cours actuellement à Bekily sur la filière arachide (Assurance ARO en partenariat avec GIZ/PRADA). Les produits d'assurance agricole à développer concernent différents risques : (i) climatiques (sécheresse, inondations, cyclone, ...), techniques (insectes ou maladies), ... Le développement de services pilotes devra être étendu dans d'autres filières et autres régions afin de mieux adapter les produits d'assurance et accélérer leur adoption par les producteurs. Ces services d'assurance sont destinés aux producteurs ayant la possibilité de payer les primes d'assurance, généralement les EAF 2, EAF 1 et entreprises agricoles. Toutefois, les EAF 3 pourraient y accéder s'ils sont appuyés par les organismes de développement.

Etant donné que ce sont de nouveaux services aux producteurs, il est important de fournir des informations pertinentes aux producteurs en matière d'assurance agricole. Les informations sont fournies à travers des séances de sensibilisation spécifiques ou intégrées aux autres informations à caractère économique ou à l'éducation financière. L'accompagnement des producteurs pour un meilleur accès à ces services d'assurance consiste d'abord à les mettre en relation avec les assureurs ayant développé les produits les plus adaptés puis à renforcer leur capacité pour mieux comprendre et accepter ces services.

Il faudrait également mettre en place des mesures politiques pour promouvoir l'assurance agricole (une politique fiscale spécifique)

Enfin, après acceptation des producteurs pour intégrer les services d'assurance agricole, les producteurs et les assureurs seront aussi accompagnés pour la mise en place et la gestion de ces services.





2.5. AXE 5. Amélioration de cadres politiques et réglementaires favorisant le développement des services aux producteurs

Les services publics, déjà soulevés dans la SSA, concernent le renforcement des missions de souveraineté de l'Etat, l'amélioration du cadre favorable au développement des services aux producteurs, le développement des formations aux métiers ruraux, ...

Les services publics sont alors regroupés en quatre résultats attendus :



2.5.1. AMELIORATION DU CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

L'amélioration du cadre favorable au développement des services prend en compte l'aspect stratégique et politique, la réglementation ainsi que le dispositif institutionnel permettant un meilleur accès des producteurs aux services.

Il est indispensable **d'améliorer le cadrage politique et stratégique favorisant le développement des services aux producteurs**, en les adaptant au contexte actuel : développement de l'agribusiness, promotion des coopératives agricoles, digitalisation, Pour ce faire, un diagnostic général de l'ensemble des éléments de cadrage stratégique et politique disponibles est nécessaire afin d'identifier et mettre à jour les éléments manquants. Cette activité d'amélioration de cadrage revient spécifiquement aux ministériels sectoriels concernés (MINAE, MPEB) appuyés par leurs programmes/projets respectifs.

A la suite de la mise à jour des éléments stratégiques, **la réglementation y afférente mérite aussi d'être améliorée** afin de permettre la mise en œuvre des stratégies.

Enfin, la mise en place et la coordination d'un **dispositif institutionnel de pilotage de la mise en œuvre de la SSP** sont du ressort de l'Etat. Dans ce sens, l'inclusivité des acteurs et l'importance des instances régionales dans cette mise en œuvre sont à tenir en compte. Le dispositif institutionnel, à détailler dans le cadre du Plan de Mise en Œuvre, se basera sur des comités spécifiques à mettre en place aux niveaux national et régional. La mise en place du dispositif de pilotage appartient au MINAE, après avoir consulté les autres acteurs dans ce sens.

2.5.2. RENFORCEMENT DES MISSIONS DE SOUVERAINETE DEL'ETAT

Le renforcement des missions de souveraineté de l'Etat dans les domaines de l'AEP se fait à travers la mise en œuvre des actions suivantes :

Le contrôle systématique des normes obligatoires se rapporte aux normes sanitaires (animaux, produits agricoles ou d'élevage), normes phytosanitaires (respect de la législation), et normes à l'export des produits agricoles,... Ce contrôle est la responsabilité des autorités compétentes en la matière (DSV, DPV, ASH) qui, dans leurs missions, peuvent être appuyés par les projets/programmes.



Il est du rôle du secteur public aussi d'assurer **la délivrance et le suivi des agréments pour les professions réglementées** en matière d'AEP. Il s'agit entre autres de l'autorisation d'importation ou de vente de produits phytosanitaires (DPV), de l'importation de produits véto, d'animaux vivants ou produits d'élevage (DSV), de permis et licence de pêche (MPEB), ...

La prévention et la lutte contre les maladies et ravageurs concerne d'un côté la prévention des maladies animales et l'épidémiologie-surveillance et de l'autre côté la prévention et la lutte contre les maladies végétales et les ravageurs des cultures. Pour la prévention des maladies animales et l'épidémiologie-surveillance, la DSV travaille en étroite collaboration avec les Vétérinaires sanitaires et leurs éléments de base (MMAV) à proximité des éleveurs. Selon l'importance de la situation, la DSV peut intervenir directement en mobilisant ses propres moyens, l'appui du FEL ou des programmes/projets ou même les éleveurs eux-mêmes. Mais ces interventions directes restent très limitées et les éleveurs gèrent généralement la santé de leurs animaux en s'approvisionnant au niveau des

VS, avec les appuis des MMAV. Concernant la prévention et lutte contre les maladies et ravageurs des végétaux, la DPV se base sur les inspecteurs phytosanitaires ainsi que la collaboration des entreprises privées opérant dans l'importation et la distribution de ces produits, regroupés au sein de CropLife Madagascar. A part le contrôle des normes et les sensibilisations, l'intervention directe de l'Etat reste généralement très limitée aussi en matière phytosanitaire : lutte antiacridienne gratuite (IFVM), dotation d'équipements de lutte contre la chenille légionnaire (DPV). Les agriculteurs s'approvisionnement eux-mêmes auprès des revendeurs de produits phytosanitaires qui les conseillent aussi sur la gestion de la lutte et les produits à utiliser. Dans ce sens, la capacité des VS, MMAV et revendeurs de produits phytosanitaires mérite d'être renforcée et mise à jour périodiquement afin de garantir une qualité de services optimale pour les producteurs.

Enfin, **le contrôle aux postes-frontières et les limites stratégiques**, la certification de semences et de matériel végétal sont aussi du ressort exclusif de l'Etat. Généralement attribuée aux autorités compétentes dans ce sens (DPV, DSV), cette fonction est assurée par des inspecteurs assermentés au niveau des ports, aéroports ou autres limites stratégiques

2.5.3. RENFORCEMENT DE LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES PRODUCTIVES

Compte tenu du changement climatique, il devient de plus en plus important d'intégrer la dimension environnementale et la gestion durable des ressources dans toute stratégie de production. Dans le cadre de la SSP, les activités à considérer concernent :



Le renforcement de la dimension environnementale se rapporte d'un côté à l'application de la législation (MECIE) pour les investissements agricoles ou agribusiness concernés par cette mise en compatibilité et de l'autre côté à informer et accompagner les producteurs dans la préservation l'environnement dans leurs systèmes de production.

Le suivi des normes spécifiques à l'exploitation durable des ressources est dévolu aussi au secteur public. Il s'agit surtout de réguler les activités de production pour préserver d'une manière plus durable les ressources de production telles que sol, eau, pâturage, ressources génétiques, mangroves, ... S'ils ne sont pas encore disponibles, des cahiers des charges spécifiques sont à mettre en place pour chaque secteur d'activités productives afin de permettre de suivre ces normes et de mettre ainsi en place des limites d'exploitation (exemple de la pêche fixant la taille des prises acceptables, ...). A part les textes

législatifs déjà existants, l'élaboration de ces cahiers des charges revient à la Cellule Environnement de chaque ministère, en partenariat avec la TTM et autres acteurs concernés directement par la préservation des ressources de production.

Tenir compte des enjeux environnementaux et climatiques au niveau des producteurs pourra engendrer des coûts et contraintes supplémentaires dans un contexte productif déjà difficile. Ainsi, la solution est de développer divers partenariats autour de ces enjeux afin d'accompagner les producteurs



2.5.4. DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS AUX METIERS RURAUX

Le développement des formations aux métiers ruraux repose sur la mise à jour de la Stratégie Nationale des Formations Agricoles et Rurales (SNFAR) afin de tenir compte des nouvelles orientations du Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Élevage tels que le développement de l'agribusiness parallèlement à l'agriculture familiale et de l'entrepreneuriat agricole, les nouveaux défis liés au changement climatique, ... Ce développement de métiers ruraux requiert la mise en œuvre de trois activités : (i) le développement d'offres de formation selon les besoins des producteurs, (ii) la professionnalisation des producteurs à travers la modernisation de leur formation, (iii) la formation et la mise à disposition de techniciens et conseillers de proximité compétents et (iv) l'installation de « nouveaux » exploitants et entrepreneurs agricoles, ...

Les formations initiales, conti-

nues et recyclages pour les producteurs sont primordiales pour les amener à être des professionnels de la production. Au-delà des seules thématiques techniques intégrant les innovations, ces formations touchent aussi des thèmes plus transversaux comme la gestion de l'exploitation, l'éducation financière, le développement humain, la commercialisation et les exigences des échanges internationaux, ... Devant l'importance des besoins des producteurs en matière de formations, il est primordial de développer les offres de formation en adéquation avec les compétences attendues des producteurs modernes de nos jours, d'accélérer la mise à l'échelle des approches ayant déjà fait leur preuve. La qualité des formations sera garantie par un dispositif réglementaire basé sur des référentiels de formation améliorés et ayant une force obligatoire pour toutes les

parties prenantes de la FAR. Il y a lieu aussi de constituer un vivier de formateurs compétents pour chaque thématique, répertoriés dans une base de données et d'améliorer les différents référentiels de formation existants. Le MINAE étant le premier responsable de la FAR assurera le pilotage des actions définies dans la SNFAR telles que : la mise en vigueur des réglementations, la gestion des bases de données en matière FAR à savoir les centres de formation, les formateurs, la mise à l'échelle d'approches efficaces, etc. De cette manière, toute structure quel que soit son statut (centres de formation - CAFPA, FEKAMA, EFTA, MFR, CEFFEL, ... - projets/programmes à l'exemple de FBS/CBS de la GIZ, association/ONG, OP) pourrait dispenser les formations à conditions qu'elle se conforme à la législation en vigueur dont l'adoption des des référentiels



La TTM a un rôle important en tant qu'interface entre le dispositif de formation et les producteurs : orientation des producteurs dans le choix de la formation, collecte des demandes émanant des producteurs et des OP et de contribuer à l'organisation des formations. Il est ainsi de sa responsabilité de constituer et disposer en son sein de la base de données des offres de formation (formateurs, centres, réseaux ou individus) pour les mobiliser selon les demandes. La professionnalisation des producteurs passe par la modernisation des formations qui leur sont dispensées. Selon le niveau de formation et d'expérience, le producteur formé est attesté à travers un Certificat Professionnels pour Exploitants Agricoles (CPEA) ou un Brevet Professionnel Exploitants et Entrepreneurs Agricoles (BPEEA). Dans ce sens de la professionnalisation, la délivrance de « Carte Professionnelle Producteur » devrait être conditionnée par les certificats de formation.

La formation et la mise à disposition de techniciens et conseillers de proximité compétents restent aussi un défi du secteur public. A travers les EFTA, le Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Elevage dispose déjà de références pouvant être améliorées et mises à l'échelle étant donné leur nombre encore trop limité ; En plus des infrastructures et équipements, les améliorations porteront aussi sur les référentiels de formation, la base de données formateurs certifiés, ... Sur le plan national, un dispositif adéquat de certification de techniciens et de conseillers de proximité est à mettre en place afin de rehausser les compétences et garantir ainsi leur performance auprès des producteurs.

Les programmes d'installation des jeunes entrepreneurs sont à renforcer, à travers le renforcement du système d'incubation et d'appui post-incubation tel que la facilitation de l'accès au financement et au foncier -cas des projets PEJAA, FORMAPROD, PROJERMO, Mais également du projet TITRE VERT.

L'entrepreneuriat des jeunes en agribusiness est aussi en cours de développement actuellement et mérite d'être soutenu à travers la mise en place de dispositif d'incubations et accompagnement et de facilitation aux facteurs de production (financement, foncier). A part les projets du Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Elevage, les initiatives d'incubations émanant du secteur privé sont aussi à faciliter. Devant l'importance des rôles des coachs/formateurs/accompagnateurs dans le processus d'entrepreneuriat, un dispositif étatique de certification de ces prestataires de services est à mettre en place pour assurer leur compétence et garantir ainsi la réussite des jeunes entrepreneurs qu'ils appuient.



3. CHAÎNE DE RÉSULTATS DE LA SSP

Tableau : Chaîne des résultats de la SSP

CHAÎNE DE RÉSULTATS DE LA SSP	
Vision	D'ici 10 ans, 80 % des producteurs ont accès aux services Agricoles lesquels sont les socles pour un système de production performant, moderne, résilient et durable pour les générations futures
Objectif global	<i>« Soutenir et accompagner le développement des services aux producteurs de manière à assurer leur autonomie, l'autosuffisance alimentaire et l'approvisionnement des marchés nationaux et régionaux ».</i>
Axes stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Axe 1 : Développement des services directs spécifiques à la production et à la résilience des exploitations agricoles ▶ Axe 2 : Développement des services directs pour la promotion des chaînes de valeur et l'accès aux marchés ▶ Axe 3 : Renforcement des organisations des producteurs et structuration des acteurs des filières ▶ Axe 4 : Amélioration de l'accès des producteurs aux financements ▶ Axe 5 : Amélioration des cadres politiques et réglementaires favorisant le développement des services aux producteurs
Résultats escomptés	<p>Les résultats escomptés consistent à l'amélioration de l'accès aux différents services énumérés ainsi qu'à leur développement, se traduisant par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Facilitation de l'accès aux conseils et informations aux Producteurs ● Facilitation de l'accès aux intrants et services liés ● Développement de la mécanisation et facilitation de l'accès aux équipements et services liés ● Promotions des infrastructures de production structurantes ● Développement des services post-récolte, de transformation et de logistique intermédiaire ● Développement de l'accès aux marchés et des dispositifs y afférents ● Développement de l'agrégation agricole ● Amélioration de l'accès et de la sécurisation foncière ● Développement de capacité des OP ● Structuration des acteurs et modernisation des chaînes de valeur ● Soutiens à la recherche appliquée et amélioration de la capacité d'innovations ● Utilisation efficace et efficiente de la subvention ● Amélioration de l'accès à l'épargne et au crédit ● Développement et promotion des services d'assurance agricole ● Amélioration du cadre politique, juridique et institutionnel ● Renforcement des missions de souveraineté de l'Etat ● Renforcement de la dimension environnementale et gestion durable des ressources productives ● Développement des formations aux métiers ruraux

04. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DE LA SSP

Pour assurer la mise en œuvre de la SSP, un plan de mise en œuvre est élaboré.

Le dispositif de pilotage de ce plan sera assuré par un organe mixte composé du secteur public et du secteur privé, mené par le Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Élevage, en étroite collaboration avec la TTM.

Le dispositif technique est le guichet agricole, lequel assure la fourniture des services de proximité, car siégeant au niveau districale et intercommunal.

Le dispositif financier est composé du FDA et des autres dispositifs financiers pour renforcer l'inclusion financière dans le secteur agricole.

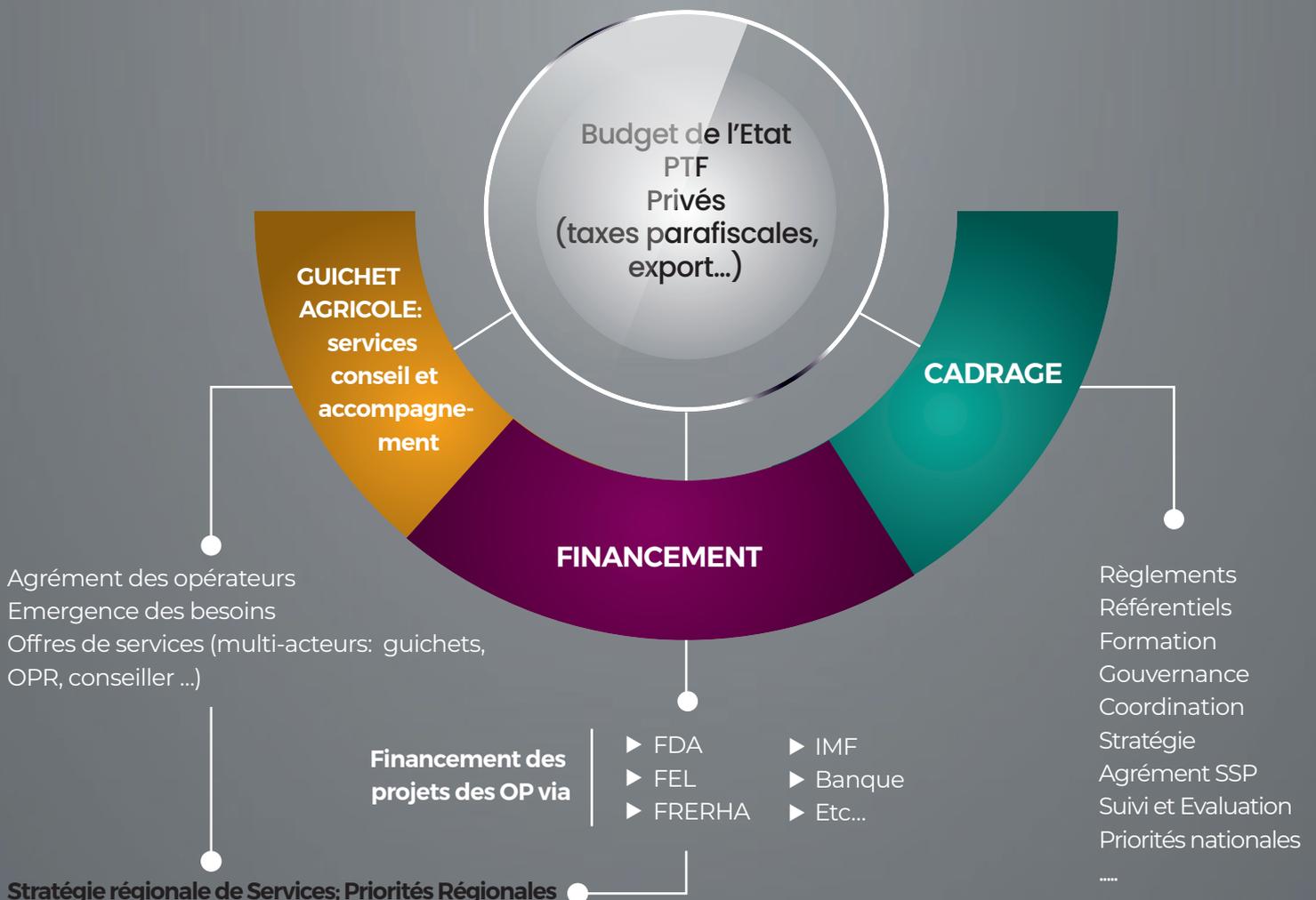
Comme amélioration par rapport au SSA, le FDA sera un outil financier accessible à tous les producteurs « professionnels » et par lequel pourrait passer tous les appuis « publics » en matière de services aux producteurs dans les domaines AEP.

Le financement de la SSP se fera à travers d'une part les abondements systématiques de la part de l'État et ses partenaires et d'autre part le développement des ressources parafiscales ou autres dans le cadre du secteur AEP.

» Schéma du dispositif opérationnel de la SSP

COORDINATION / PILOTAGE / REPRESENTATIVITE

(Etat, Profession Agricole, Privés)





MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE

SECRETARIAT GÉNÉRAL



PLAN DE MISE EN ŒUVRE

DE LA
STRATÉGIE DE SERVICES
AUX PRODUCTEURS



SOMMAIRE

LISTE DES ILLUSTRATIONS	33
1. INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE DE LA SSP	34
1.1 Indicateurs par Axe Stratégique	34
1.2 Indicateurs de Résultats par axe	35
2. ACTIVITES DETAILLEES	37
2.1 Développement des services directs spécifiques à la production et à résilience des exploitations agricoles	37
2.2 Développement des services directs pour la promotion des chaînes de valeur et l'accès aux marchés	38
2.3 Renforcement des organisations de producteurs et structuration des acteurs de filières	39
2.4 AMELIORATION de l'accès des producteurs aux financements	40
2.5 Amélioration de cadres politiques et réglementaires favorisant le développement des services aux producteurs	41
3. RESPONSABILITES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA SSP	42
3.1 Secteur public	42
3.2 Secteur privé	43
3.3 Producteurs	44
3.4 Organismes d'appuis non étatiques	45
3.5 Organisation Interprofessionnelles ou Plateforme Filières	46

3.7	Dialogues officiels	47
4.	DISPOSITIF DE PILOTAGE	48
4.1	Pilotage au niveau national	48
4.2	Pilotage au niveau régional	49
5.	RESSOURCES MOBILISABLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SSP	51
5.1	Capital humain	51
5.2	Ressources technologiques et techniques	52
5.3	Ressources matérielles et financières	53
	RESUME DU DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DE LA SSP	53
5.4	Priorisation des activités	53

Liste des illustrations



Tableau 1 : Indicateurs stratégiques de la SSP	34
Tableau 2 : Indicateurs de résultats pour l'axe stratégique 1	35
Tableau 3 : Indicateurs de résultats pour l'axe stratégique 2	35
Tableau 4 : Indicateurs de résultats pour l'axe stratégique 3	35
Tableau 5 : Indicateurs de résultats pour l'axe stratégique 4	36
Tableau 6 : Indicateurs de résultats pour l'axe stratégique 5	36

Le Plan de Mise en Œuvre (PMO) sert de document de référence pour l'exécution de la SSP, permettant de (i) répartir les responsabilités entre les acteurs, (ii) proposer un dispositif de pilotage pour coordonner ces interventions, (iii) prévoir les ressources mobilisables pour la mise en œuvre de la PMO et surtout (iv) proposer des indicateurs de suivi de l'exécution de la stratégie.

Disposant de ces documents stratégiques, la mise en œuvre effective passe obligatoirement par la prise de responsabilité des principaux acteurs concernés, sous le leadership du ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage, promoteur de la stratégie.

1. INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE DE LA SSP

Afin de permettre une meilleure mise en œuvre de la SSP, il est important de fixer les différents indicateurs permettant de suivre sur le plan pratique cette mise en œuvre.

1.1 INDICATEURS PAR AXE STRATEGIQUE

Se basant sur le cadrage stratégique de la SSP ainsi que les différentes informations à disposition, les indicateurs stratégiques pour chaque axe sont établis comme suit :

Tableau 1 : Indicateurs stratégiques de la SSP

Axes stratégiques | Indicateurs stratégiques IS | Modalités de calcul

1 Développement des services directs spécifiques à la production et à la résilience des exploitations agricoles

IS 1

Taux d'accès des producteurs aux services directs liés à la production

Modalités de calcul IS1

Nombre de producteurs ayant accès aux services directs à la production par rapport au nombre total de producteurs enquêtés

2 Développement des services directs pour la promotion des chaînes de valeur et l'accès aux marchés

IS 2

Taux d'accès des producteurs aux services directs relatifs au développement des chaînes de valeur

Modalités de calcul IS2

Nombre de producteurs ayant accès aux services directs relatifs au développement des chaînes de valeur par rapport au nombre total de producteurs enquêtés

3 Renforcement des organisations des producteurs et structuration des acteurs des filières

IS 3

Niveau d'accès des producteurs aux services fournis par leurs organisations

Modalités de calcul IS3

Nombre de producteurs structurés et ayant la capacité de fournir des services à leurs membres

4 Amélioration de l'accès des producteurs au financement

IS 4

Taux d'accès des producteurs au financement de leurs activités de production

Modalités de calcul IS4

Nombre de producteurs ayant accès au financement de leurs activités (subventions, crédits, assurance) par rapport au nombre total de producteurs enquêtés

5 Amélioration de cadres favorisant le développement des services aux producteurs

IS 5.1

Taux de développement des prestataires de services aux producteurs

Modalités de calcul

Pourcentage annuel de nouveaux prestataires de services opérationnels comparés à la dernière évaluation

IS 5.2

Taux de respect des normes dans l'exploitation des ressources de production

Modalités de calcul

Pourcentage de respect des normes et autorisations officielles par rapport au total des activités d'exploitations inventoriées

La mesure de ces indicateurs se fait généralement à travers enquêtes formelles des acteurs concernés à réaliser périodiquement.

1.2 INDICATEURS DE RESULTATS PAR AXE

Tableau 2 : Indicateurs de résultats pour l'axe stratégique 1

Développement des services directs relatifs à la production, selon la spécificité et les besoins des producteurs		Taux d'accès des producteurs aux services directs à la production
RA1 1	Amélioration de l'accès aux conseils et informations aux producteurs	Pourcentage de producteurs ayant accès aux conseils et informations de proximité
RA1 2	Amélioration de l'accès aux intrants dont organiques et services liés	Pourcentage de producteurs ayant accès aux intrants et services liés au niveau communal
RA1 3	Développement de l'accès à la mécanisation, aux équipements et services liés	Pourcentage de producteurs ayant accès aux services mécanisés au niveau communal

Tableau 3 : Indicateurs de résultats pour l'axe stratégique 2

Développement des services directs pour la promotion des chaînes de valeur et l'accès aux marchés		Taux d'accès des producteurs aux services directs relatifs au développement des chaînes de valeur
RA2 1	Développement de l'accès aux infrastructures de production structurante	Pourcentage de producteurs ayant accès à des infrastructures communautaires de production
RA2 2	Développement des services post-récolte, de transformation et de logistique intermédiaire	Pourcentage de producteurs ayant accès à des services post-récolte, de transformation et de logistique intermédiaire adaptés
RA2 3	Développement de l'accès aux marchés et des dispositifs y afférents	Pourcentage de producteurs ayant accès directement aux marchés
RA2 4	Développement de l'agrégation Agricole	Pourcentage de producteurs agrégés pour la production de sa filière principale
RA2 5	Amélioration de l'accès et de la sécurisation foncière	Pourcentage de producteurs ayant un accès réglé et juste au foncier

Tableau 4 : Indicateurs de résultats pour l'axe stratégique 3

Renforcement des organisations des producteurs et structuration des acteurs des filières		Taux d'accès des producteurs aux services
RA3 1	Développement de capacité des OP	Pourcentage d'OP formelles ayant la capacité de fournir effectivement des services à leurs membres
RA3 2	Structuration des acteurs et modernisation des chaînes de valeurs	Pourcentage de CdV prioritaires structurées et modernisées
RA3 3	Soutien à la recherche appliquée et amélioration de la capacité d'innovations	Pourcentage de résultats de recherche et innovations appliquées effectivement par les producteurs

Tableau 5 : Indicateurs de résultats pour l'axe stratégique 4

Amélioration de l'accès des producteurs au financement		Taux d'accès des producteurs au financement de leurs activités de production
RA4 1	Utilisation efficiente et efficace des supports financiers	Niveau d'accès des producteurs aux subventions d'intrants et équipements
RA4 2	Amélioration de l'accès à l'épargne et au crédit	Pourcentage de producteurs ayant accès à l'épargne et au crédit
RA4 3	Développement et promotion des services de transferts de risques	Pourcentage de producteurs bénéficiant d'assurances agricoles

Tableau 6 : Indicateurs de résultats pour l'axe stratégique 5

Amélioration de cadres politiques et réglementaires favorisant le développement des services aux producteurs		Taux de développement des prestataires de services aux producteurs indirects
		Taux de respect des normes dans l'exploitation des ressources de production
RA5 1	Amélioration du cadre politique, juridique et institutionnel	Réalisations de mesures incitatives relatives au développement des services aux producteurs
RA5 2	Renforcement des missions de souveraineté de l'Etat	Taux de réalisations des activités relatives à la délivrance et suivi d'agrément, la prévention de maladies et les contrôles des normes et des frontières
RA5 3	Renforcement de la dimension environnementale et gestion durable des ressources productives	Pourcentage d'exploitations Agricoles intégrant la dimension environnementale et la gestion durable des ressources productives
RA5 4	Développement des formations aux métiers ruraux	Niveau de mise en oeuvre de la SNFAR dument mise à jour suivant les priorités actuelles et intégrant la SSP



2. ACTIVITES DETAILLEES

Les activités détaillées prévues pour la mise en œuvre sont décrites ci-après pour permettre de mieux les suivre et en répartir les responsabilités, conformément à la SSP.

2.1

DEVELOPPEMENT DES SERVICES DIRECTS SPECIFIQUES A LA PRODUCTION ET A RESILIENCE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

2.1.1 Accès aux conseils et informations aux producteurs

Selon la SSP, les activités détaillées pour le rapprochement des conseils et informations aux producteurs sont :

Développer les réseaux de conseillers de gestion de proximité (A111)

Développer et mettre à l'échelle les techniques et résultats de recherche ainsi que les outils pédagogiques adaptés (A112)

Développer les dispositifs d'accès aux informations techniques et les services climatologiques : Mettre en place des bases de données au niveau régional (A113)

Faciliter la structuration de la demande émanant des producteurs : mettre en place les guichets agricoles lesquels fourniront des appuis en renforcement de capacité des conseillers (A114)

2.1.2 Accès aux intrants dont organiques et services liés

La facilitation à l'accès aux intrants et services liés dans le cadre de la SSP concerne les activités suivantes :

Encourager et développer la production locale de semences végétales et animales améliorées / adaptées au changement climatique (A121)

Encourager l'introduction et la vulgarisation de semences végétales et animales de haute performance (A122)

Développer et renforcer le réseau de distribution d'intrants et le maillage vétérinaire privés : mise en place d'un dispositif de traçabilité des interventions par la digitalisation (A123)

Réguler et mettre en place des systèmes de subventionnements ciblés d'intrants en fonction de la catégorie des producteurs : Guichets Agricoles de proximité (A125)

2.1.3 Développement de l'accès à la mécanisation, aux équipements et services liés

Selon la SSP, le développement de la mécanisation et la facilitation à l'accès aux équipements et services liés comprend les activités ci-après :

Promouvoir et soutenir la production locale de petits outillages agricoles (A131)

► Normaliser les contrôles et test des matériels et équipements de production (SA1311)

Encourager et faciliter l'implantation de prestataires professionnels de services de mécanisation à proximité des producteurs (A132)

Réguler et mettre en place des systèmes d'appuis ciblés d'équipements en fonction de la catégorie des producteurs (A134)

2.2.1 Développement de l'accès aux infrastructures de productions structurantes

La promotion des investissements structurants stipulés dans la SSP revient à :

- Renforcer la capacité des producteurs à bénéficier et à gérer les infrastructures et équipements communautaires (A211)
- Mettre en place les infrastructures et équipements communautaires selon les besoins (A212)

2.2.3 Développement des services post-récolte, de transformation et de logistique intermédiaire

Les activités relatives au développement des services post-récolte, de transformation et de logistique intermédiaires dans le cadre de la SSP sont :

- Améliorer les traitements post-récolte des produits au niveau des producteurs (A231)
- Former et accompagner les producteurs sur les traitements post-récoltes (A232)
- Développer les services de logistique intermédiaire : stockage, transport, logistique froid (A233)

2.2.4 Développement de l'accès aux marchés et des dispositifs y afférents

Pour le développement de l'accès aux marchés et des dispositifs y afférents, la SSP prévoit de :

- Améliorer l'accès aux informations commerciales (A241)
- Organiser des événements économiques (A242)
- Appuyer les OP au sein de filières à mutualiser la fonction commerciale (A243)
- Développer et renforcer la gestion de la qualité et la traçabilité des produits (A244)

2.2.5 Développement de l'agrégation Agricole

Selon la SSP le développement de l'agriculture contractuelle et de l'agrégation agricole concerne les principales activités ci-après :

- Développer et promouvoir les services de mise en relation Producteurs / Opérateurs (A251) : Renforcer les dispositifs en place
- Mettre en place un cadre et des mécanismes d'appuis spécifiques au développement de l'agrégation agricole (A252)
- Renforcer la capacité des producteurs et des OP et les accompagner afin d'être des interlocuteurs capables de négocier d'égal à égal avec les opérateurs de marché (A253)

2.2.6 Amélioration de l'accès et de la sécurisation foncière

Sans remettre en question les cadres et stratégies afférents au foncier, la SSP prévoit de :

- Inventorier les terres pouvant être affectés aux exploitations agricoles familiales dans le cadre des projets d'agrégation agricole (A261)
- Appuyer la mise en place des différents zonages spécifiques : zone de développement pour les EAF, agropoles pour les gros investissements agricoles, territoire à vocation agriculture biologique, zone agroindustrielle (A262)
- Améliorer les modes de faire-valoir des terrains agricoles (A263)

2.3.1 Développement de capacité des OP

Selon la SSP, le développement de capacité des OP pour fournir des services à leurs membres concernent les activités suivantes :

Encourager et renforcer l'organisation des Producteurs à différents niveaux (A311) : sensibilisation, facilitation

Assurer le développement des coopératives agricoles (A312)

- Mettre à jour les textes relatifs aux coopératives
- Vulgariser les textes relatifs aux coopératives
- Renforcer les OP

Assurer le renforcement et l'opérationnalisation de la TTM et ses représentations à différents niveaux territoriaux (A313)

Opérationnaliser l'Antenimieran'ny Tantsaha (SA 3131)

2.3.2 Structuration et modernisation des chaînes de valeurs

Pour structurer et moderniser les chaînes de valeur, la SSP prévoit de :

Faciliter la mise en place et l'opérationnalité des organisations interprofessionnelles (OIP) par filière (A321)

- Prioriser les Chaînes de valeur définies à l'échelle nationale se basant également sur les diversités régionales (SA3211)
- Sensibiliser les acteurs des Chaînes de valeur à intégrer les OIP et formaliser (SA3212)
- Faciliter la « formalisation » par le secteur public (SA3213)

Développer des services liés à la modernisation des produits et des process de production (A322)

- Mettre en place un système de labélisation répondant aux besoins du marché (SA3221)
- Procéder à la diversification des produits, sensibilisation, recherche innovation, formation, vulgarisation, IEC (SA3222)

Appuyer la digitalisation et la transition numérique dans la gestion des informations relatives aux filières agricoles et les services y afférents, ... (A323)

- Faciliter la méthode de travail par l'utilisation d'outils « digitaux » (Ex : collecte de données au moyen de tablette (SA3231)
- Mise à jour de la plateforme pour la collecte des données relatives à tous les acteurs concernés [digitalisation, transition numérique] (SA3232)

2.3.3 Soutien à la recherche appliquée et amélioration de la capacité d'innovations

La SSP prévoit aussi plusieurs activités de soutiens à la recherche appliquée et d'amélioration de la capacité d'innovations :

Mettre en place un système national d'innovations dans le développement agricole et en agro-industrie, intégrant les modalités de valorisation des résultats de recherche (A341) : renforcer les centres de recherche public et privé (SA3411)

Soutenir les innovations à vocation communautaire menées par le secteur privé (A343) : développer les plateformes d'innovation privées.

2.4.1 Utilisation efficace et efficace des supports financiers

Pour une utilisation efficace et efficiente de la subvention, la SSP préconise de :

Mettre en place les critères de sélection pour l'éligibilité à la subvention des bénéficiaires axés sur les investissements structurants collectifs (A411)

- ☑ Définir les critères de sélection pour des structures dont l'existence est approuvée par les OPF/TTMN/TTMR/TTMC (SA4111)
- ☑ Utiliser la digitalisation afin d'éviter les doublons (SA4114)
- ☑ Mobiliser les ressources locales pour alimenter la subvention (prélèvement des ristournes pour abonder en partie le FDA)

Elaborer une charte de responsabilité multi-acteurs pour une bonne utilisation de la subvention et assurer sa mise en application (A413).

2.4.2 Amélioration de l'accès à l'épargne et au crédit

L'amélioration de l'accès à l'épargne et au crédit mentionnée par la SSP consiste à :

Appuyer les institutions financières pour le développement des crédits adaptés aux différentes catégories de producteurs (EAF 1, EAF 2 et EAF 3)

- ☑ Améliorer le cadre de partenariat entre le ministère en charge de l'Agriculture et les institutions financières (SA4211)
- ☑ Améliorer l'inclusion financière (SA4123)

Promouvoir l'éducation financière (A422)

- ☑ Promouvoir les Groupes d'Epargne Communautaire (GVEC...) par l'éducation financière (SA4221)

Accompagner et soutenir la mise en place de l'épargne de départ (A423)

- ☑ Promouvoir la constitution de fonds revolving (SA4231)

2.4.3 Développement et promotion de services de transfert de risques

Pour développer et promouvoir les services d'assurances agricoles, la SSP prévoit de :

Accompagner les compagnies d'assurances dans le développement des services d'assurances adaptés aux besoins des producteurs (A431)

Fournir aux producteurs des informations pertinentes et les accompagner pour l'accès à ces services d'assurance agricole (A432)

2.5.1 Amélioration du cadre politique, juridique, institutionnel favorable

L'amélioration du cadre favorable au développement des services prend compte, selon la SSP des activités suivantes :

Améliorer le cadrage politique et stratégique favorisant le développement des services aux producteurs (A511)

Mettre en place et coordonner le dispositif institutionnel de pilotage de la mise en œuvre de la SSP (A513).

2.5.2 Renforcement des missions de souveraineté de l'Etat

La SSP stipule que pour le renforcement des missions de souveraineté de l'Etat, il faut :

Renforcer les services de contrôles systématiques des normes obligatoires : sanitaires, phytosanitaires (A521)

Assurer à temps la délivrance et le suivi des agréments pour les professions réglementées en matière d'AEP (A522): renforcement des informations sur les réglementations en vigueur

Renforcer la prévention et la lutte contre les maladies et ravageurs (A523)

Renforcer le contrôle aux postes – frontières et les limites stratégiques (A524)

2.5.3 Renforcement de la dimension environnementale et de la gestion durable des ressources productives

Pour la SSP, le renforcement de la dimension environnementale et de la gestion durable des ressources productives nécessite de :

Renforcer la dimension environnementale des investissements agricoles (A531): Vulgarisation des textes en vigueur (A531)

Renforcer le suivi des normes spécifiques à l'exploitation durable des ressources (A532)

Développer des partenariats relatifs à la prise en charge des enjeux environnementaux et climatiques (A534):

Promouvoir l'Agro-foresterie et la lutte anti-érosive (SA5331)

2.5.4 Développement des formations aux métiers ruraux

Le développement des formations aux métiers agricoles et ruraux dans le cadre de la SSP consiste principalement à:

Développer les offres de formation et former les producteurs en adéquation avec les compétences attendues des producteurs et accélérer la mise à l'échelle des approches ayant déjà fait leur preuve (A541)

Moderniser les formations dans l'objectif de la professionnalisation des producteurs (A542)

Former et mettre à disposition des techniciens et conseillers de proximité compétents (A543)

Renforcer l'installation de « nouveaux » exploitants et le développement de l'entrepreneuriat Agricole (A544).

3. RESPONSABILITES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA SSP

Plusieurs acteurs sont concernés dans la mise en œuvre de la SSP, organisés dans différentes entités formelles ou non, appartenant au secteur public, secteur privé et société civile. En plus de ces entités, il y a aussi les structures de concertation ou regroupements de ces entités.

Afin Après validation de la SSP et son Plan de Mise en Œuvre, il est important que l'ensemble des acteurs établissent et signent une charte de mise en œuvre conjointe et publique.

3.1

SECTEUR PUBLIC

3.1.1 Entités du secteur public

Le secteur public est constitué par les ministères concernés de près ou de loin par la stratégie, leurs démembrements au niveau régional ainsi que leurs organismes rattachés respectifs : programmes / projets, établissements publics, ... Les principaux acteurs concernés par la mise en œuvre de la SSP dans le secteur public sont :

- Les directions techniques centrales et les directions régionales des ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MINAE – MPEB), du foncier (MATSF), de l'industrie et du commerce (MICC) ... ;
- Le Fonds de Développement Agricole (FDA) et les autres outils financiers du secteur AEP (FEL, AMPA) ;
- Les programmes et projets de développement rattachés à ces ministères ;
- Les collectivités territoriales décentralisées, ...

3.1.2 Responsabilités du secteur public dans la mise en œuvre de la SSP

Premier responsable de la réussite de la SSP, le secteur public doit en assurer le leadership de mise en œuvre à tous les niveaux. Dans l'exécution, les rôles dévolus au secteur public sont la facilitation, la réglementation, le contrôle, ... A part les services publics proprement dits (axe 5), les implications de l'Etat ne doivent en aucun cas se mélanger avec celles des autres acteurs, en particulier dans le cadre de la fourniture de services non publics (axes 1 à 4) afin de ne pas être juge et partie d'une part et limiter l'assistanat d'autre part.

Dans le cadre de la SSP, en plus de l'axe 4 dévolu aux services publics, les activités devant être assurées par l'Etat, directement ou à travers les organismes rattachés, sont principalement les suivantes :

- Réguler et mettre en place des systèmes de subventionnements ciblés d'intrants en fonction de la catégorie des producteurs : GUICHET AGRICOLE, CSA+, ...
- Réguler et mettre en place des systèmes de subventionnements ciblés d'équipements en fonction de la catégorie des producteurs
- Mettre en place les infrastructures et équipements communautaires
- Améliorer la connectivité des bassins de production
- Mettre en place un cadre et des mécanismes d'appuis spécifiques au développement de l'agrégation agricole
- Inventorier les terres pouvant être affectés au développement agricole et rural
- Mettre en place les différents zonages spécifiques : zone de développement pour les EAF, agropoles pour les gros investissements agricoles, territoire à vocation agriculture biologique, zone agroindustrielle
- Améliorer les modes de faire-valoirs des terrains agricoles
- Assurer le développement des coopératives agricoles
- Assurer le renforcement et l'opérationnalisation de la TTM et ses représentations à différents niveaux territoriaux
- Appuyer la digitalisation et la transition numérique dans la gestion des informations relatives aux filières agricoles et les services y afférents, ...
- Mettre en place et opérationnaliser les centres de ressources de proximité appuyés par le MINAE
- Mettre en place un système national d'innovations dans le développement agricole et en agro-industrie, intégrant les modalités de valorisation des résultats de recherche
- Améliorer les centres de recherches publics
- Mettre en place et opérationnaliser les GUICHETS AGRICOLES en tant que dispositifs externes servant à financer des intrants et matériels
- Mettre en place une charte de responsabilité multi-acteurs pour une bonne utilisation de la subvention .

En tant que facilitateur, le secteur public est plus impliqué dans l'accompagnement des autres acteurs dans plusieurs autres activités des axes 1 à 4 de la SSP.

3.2.1 Entités du secteur privé

D'une manière générale, les entités du secteur privé concerné de près par la mise en œuvre de la SSP sont :

- ▣ Les coopératives agricoles, ...
- ▣ Les institutions financières : microfinances, banques, ...
- ▣ Les fournisseurs d'intrants et équipements, les prestataires de services agricoles et divers, les Vétérinaires privés, ...
- ▣ Les agrégateurs et agro-Industriels, ...
- ▣ Les bureaux d'étude, autres prestataires spécialisés (expert-comptable, ...), les centres privés de recherche et de formation, ...
- ▣ Les centres de ressources et de services : GUICHET AGRICOLE

3.2.2 Responsabilités du secteur privé

Le secteur privé est en principe le fournisseur de services par excellence, à part les services de structuration et organisation des producteurs dévolus aux producteurs eux-mêmes et les services publics.

Son implication dans la mise en œuvre de la SSP concerne principalement :

- ▶ La facilitation à l'accès aux intrants et services liés
- ▶ Le développement de la mécanisation et la facilitation à l'accès aux équipements et services liés
- ▶ Le développement des services post-récolte, de transformation et de logistique intermédiaires
- ▶ Le développement de l'accès aux marchés et des dispositifs y afférents
- ▶ Développer des services liés à la modernisation des produits et des process de production
- ▶ Faciliter les centres de ressources et de prestations privés
- ▶ Renforcer l'éducation financière
- ▶ Fournir aux producteurs des informations pertinentes et les accompagner pour l'accès à ces services d'assurance

3.3.1 Structuration des Producteurs

La structuration des producteurs tient une importance capitale en vue de la pérennisation de la fourniture des services à travers les différentes entités regroupant les producteurs dont la « Tranoben'ny Tantsaha Mpamokatra » (TTM) et les Organisations des Producteurs.

Dans le cadre de la présente stratégie, les producteurs sont représentés par la Tranoben'ny Tantsaha Mpamokatra (TTM) qui se doit d'être opérationnelle à plusieurs niveaux : national, régional, district, commune, ... Cette structure émane des différentes OP présentes aussi à différents niveaux : OPF, OPR, OPB, ...

3.3.2 Responsabilités des Producteurs et leurs structures de représentation

D'une manière générale, les producteurs sont à la base même de la stratégie. A la fois demandeurs, fournisseurs et bénéficiaires des services, ils doivent se transformer pour atteindre la Vision voulue d'avoir des systèmes de production Agricole malagasy performants, modernes, résilients et durables. Ils sont impliqués dans la plupart des activités de cette stratégie.

La TTM et les OP sont impliquées directement dans les actions suivantes :

Le rapprochement des conseils et informations aux producteurs;

Encourager et développer la production locale de semences et ressources animales améliorées / adaptées au changement climatique

Préparer les producteurs à bénéficier des infrastructures et équipements communautaires

Améliorer les traitements post-récolte des produits au niveau des producteurs

Appuyer les OP au sein de filières potentielles à mutualiser la fonction commerciale

Développer les services de mise en relation Producteurs / Opérateurs et de renforcement du couplage

Renforcer la capacité des producteurs et des OP et les accompagner afin d'être des interlocuteurs capables de négocier d'égal à égal avec les opérateurs de marché

Le développement de capacité des OP pour fournir des services à leurs membres

Faciliter la mise en place et l'opérationnalité des organisations interprofessionnelles (OIP) par filière

Fournir aux producteurs des informations pertinentes et les accompagner pour l'accès à ces services d'assurance agricole

En tant qu'entité de représentation des producteurs, la TTM est impliquée/consultée dans le cadre des autres activités de la SSP dont l'exécution ne dépend pas entièrement d'elle-même.

3.4.1 Classification d'organismes d'appui non étatiques

Parmi les organismes de développement non étatiques sont classés :

- ▣ Les programmes onusiens qui interviennent sur terrain au niveau des producteurs : FAO, PAM, PNUD, ... ;
- ▣ Les diverses ONG et Associations internationales intervenant dans le développement rural : FERT, AVSF, AKDN, ... ;
- ▣ Les diverses ONG et Associations Nationales : TANYMEVA, GSDM, ...

Ces organismes opèrent souvent en soutiens aux producteurs, soit en tant qu'appui à l'instar des programmes/projets publics, soit en tant qu'agences d'exécution sous financement des partenaires.

3.4.2 Responsabilités des ONG et Associations de développement

Ces organismes opèrent souvent en soutiens aux producteurs, soit en tant qu'appui à l'instar des programmes/projets publics, soit en tant qu'agences d'exécution sous financement des partenaires.

Le rapprochement des conseils et informations aux producteurs

La facilitation à l'accès aux intrants et services liés

Le développement de la mécanisation et la facilitation à l'accès aux équipements et services liés

La promotion des investissements structurants

Le développement de l'accès aux marchés et des dispositifs y afférents

Le développement de l'agriculture contractuelle et de l'agrégation agricole

Le développement de capacité des OP

La structuration et la modernisation des chaînes de valeur

L'amélioration de l'accès à l'épargne et au crédit

Le développement et la promotion des services d'assurances agricoles

3.5.1 Situation des Organisations Interprofessionnelles ou Plateformes Filières

Il s'agit de mettre en place et renforcer les Plateformes Filières ou Organisations Interprofessionnelles (OIP) où les différents acteurs pourront échanger en vue de développer chaque filière.

Même si l'agriculture biologique regroupe plusieurs filières à la fois, le SYMABIO mérite d'être cité en tant que plateforme à travers laquelle l'ensemble des actions en matière de développement de cette activité sont menées à Madagascar.

Actuellement, le nombre d'OIP est encore très limité aussi bien en matière de représentativité nationale que de filières. Il est important de renforcer la mise en place de ces plateformes en particulier en ce moment où la Loi sur l'Agrégation agricole vient d'être adoptée, engendrant un besoin croissant de structuration et coordination du développement de filières agricoles.

Dans ce sens, la pertinence de l'intervention de l'Administration Publique dans ces plateformes est à soulever pour susciter une réflexion. En effet, la mise en œuvre des contrats-programmes filières devrait être portée ou proposée par de telles plateformes et l'intégration de l'Administration publique en leur sein place cette dernière en tant que juge et partie. En se plaçant en dehors de ces plateformes, L'Etat pourrait être un vis-à-vis direct de ces structures qui favoriseraient alors les discussions entre privés (OP et opérateurs).

3.5.2 Responsabilités des Organisations Interprofessionnelles ou Plateformes Filières

Les responsabilités attribuées aux OIP sont liées principalement au développement des filières dans lesquelles elles opèrent, principalement :

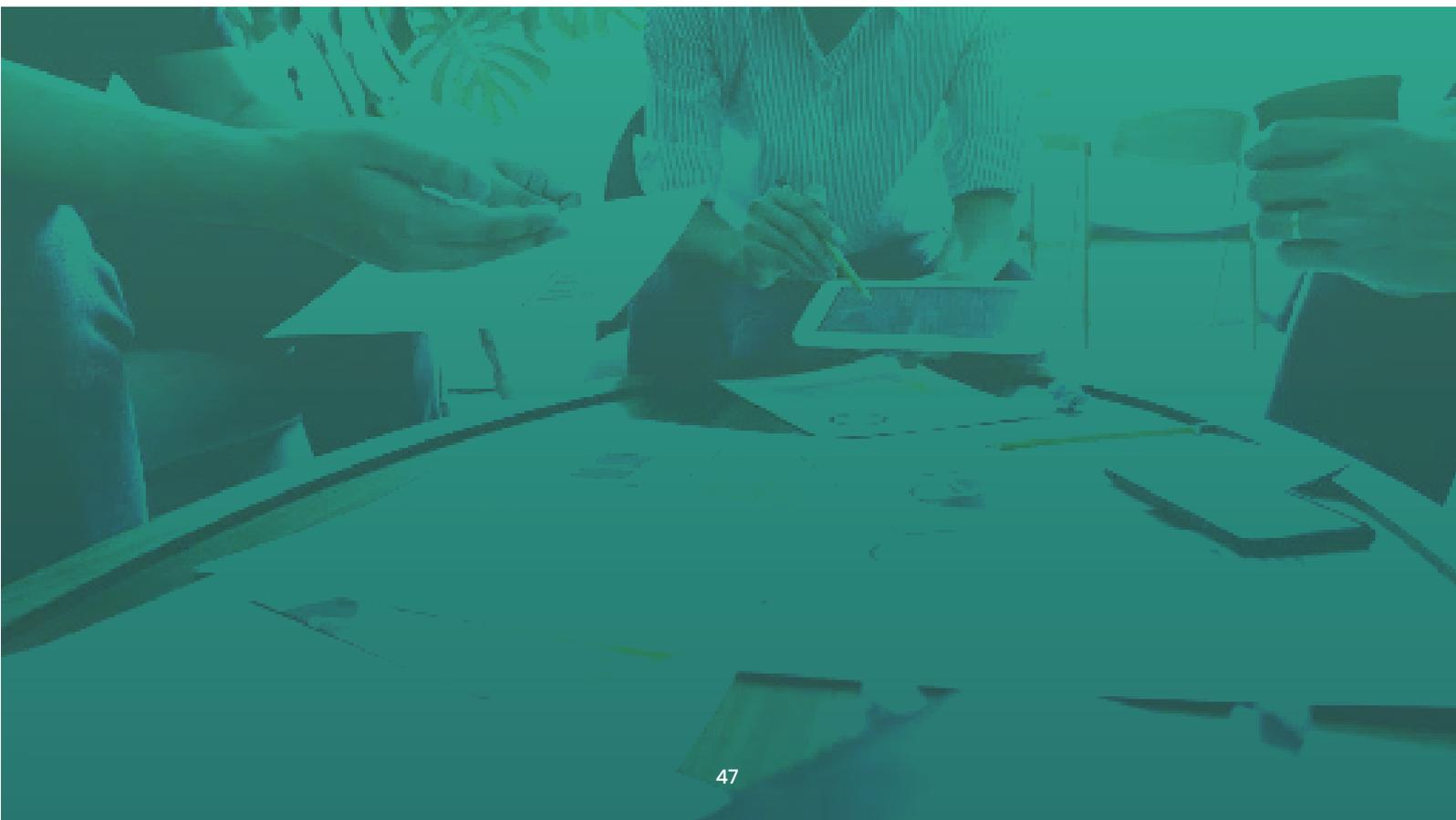
- La facilitation de l'accès aux intrants et services liés ;
- Le développement de la mécanisation et la facilitation à l'accès aux équipements et services liés ;
- La promotion des investissements structurants
- Développer les services de mise en relation Producteurs / Opérateurs et de renforcement du couplage (
- Mettre en place les différents zonages spécifiques : zone de développement pour les EAF, agropoles pour les gros investissements agricoles, territoire à vocation agriculture biologique, zone agroindustrielle
- La structuration et la modernisation des chaînes de valeur

Afin d'aboutir à une synergie entre ces acteurs dont les attentes sont d'ailleurs différentes, il est primordial de renforcer les dialogues et espaces de concertation pour pouvoir échanger et mettre en cohérence les points de vue.

Il importe ainsi de mettre en place les différents dialogues entre les acteurs, notamment :

- ▶ le « Dialogue Etat - Producteurs » et
- ▶ le « Dialogue Public - Privé »

spécifique aux secteurs Agriculture - Elevage - Pêche. Les objets de ces dialogues politiques concernent principalement les orientations et les suivis au niveau stratégique et politique.



4. DISPOSITIF DE PILOTAGE

L'efficacité du pilotage conditionne la réussite de toute stratégie d'autant plus que la SSP implique beaucoup d'acteurs dont les interventions sont à coordonner pour une meilleure efficacité et dans un même alignement vers un objectif commun : le développement agricole et rural.

Le dispositif proposé est donc à deux niveaux : au niveau national, basé à Antananarivo et au niveau régional, basé dans les chefs-lieux respectifs des 23 Régions de Madagascar.

4.1

CHAMBRE D'AGRICULTURE

4.1.1 Rôles et responsabilités du dispositif de pilotage national

Le pilotage au niveau national s'occupe plus des aspects stratégiques, particulièrement des activités suivantes :

Validation des mises à jour de stratégies et textes juridiques relatifs au développement de services aux producteurs à Madagascar ;

Décisions et orientations stratégiques sur la mise en place des gros investissements et infrastructures publics concernant les services aux producteurs ;

Décisions et orientations stratégiques sur la priorisation de développement des services aux producteurs selon les besoins régionaux, ...

4.1.1 Rôles et responsabilités du dispositif de pilotage national

La proposition est de mettre en place un comité spécifique pour le pilotage de la mise en œuvre de la SSP. Ce comité, dénommé « Comité d'orientations stratégiques des services aux producteurs » (COSSEP), sera composé principalement :

des représentants des ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, particulièrement des entités en charge de l'agribusiness, de l'organisation des producteurs/pêcheurs, du FDA, des Programmes / Projets d'appuis, ... ;

des responsables des autres entités publiques concernées de près par les services aux producteurs : Commerce & Industrie, Foncier, Economie & Finances, ... ;

des représentants du secteur privé prestataires de services aux producteurs ;

des représentants des producteurs (TTM, ...), ...

Le Ministère en charge de L'Agriculture et de l'Eleveage établira les démarches et le texte nécessaire pour la mise en place effective de ce comité.

4.2.1 Rôles et responsabilités du dispositif de pilotage régional

Le pilotage au niveau régional, plus près des producteurs, est responsable de la coordination et des orientations des opérations, entre autres :

Contributions aux mises à jour des stratégies et textes juridiques relatifs au développement de services aux producteurs en intégrant les réalités et spécificités régionales

Décisions et orientations stratégiques sur la mise en place au niveau régional des investissements et infrastructures publics concernant les services aux producteurs

Décisions et orientations stratégiques sur la priorisation de développement des services aux producteurs selon les besoins au niveau des districts et des communes, ...

4.2.2 Composition du dispositif de pilotage régional

Au niveau régional, le « Comité régional d'orientations des services aux producteurs » (CROSEP), sera composé principalement :

des représentants régionaux des ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, particulièrement des entités en charge de l'agribusiness, de l'organisation des producteurs, du FDA, Programmes / Projets d'appuis, ...

des responsables régionaux des autres entités publiques concernées de près par les services aux producteurs : Commerce & Industrie, Foncier, Economie & Finances, ...s

des représentants du secteur privé prestataires de services aux producteurs opérant au niveau régional ou local

des représentants des producteurs (TTMR, ...), ...

Les comités régionaux sont à mettre en place à la suite de l'installation du COSSEP au niveau national, selon la même démarche et régie par le même texte.

5.1.1 Changement de paradigme

Il est primordial d'accepter que les différents acteurs disposent d'expériences propres à leurs domaines d'interventions respectives et des intérêts pouvant être divergents entre eux. Ces expériences et intérêts dictent alors le paradigme et les approches des intervenants.

Il est primordial et indispensable que tous les acteurs changent leur paradigme et ajustent leurs approches respectives pour mettre en œuvre la SSP afin de fournir effectivement des services adaptés aux producteurs.

5.1.2 Importance et opérationnalité des acteurs

Plusieurs acteurs interagissent pour la mise en œuvre de la SSP, avec des rôles différents mais complémentaires.

Les producteurs occupent la place centrale mais pour jouer pleinement leurs rôles, ils doivent d'abord être sensibilisés, renforcés en capacité, organisés dans les OP et structurés au sein d'une entité de représentation telle que la TTM.

Les agents publics sont à la fois fournisseurs de services, facilitateurs et contrôleurs, ... les plaçant souvent en tant que juges et parties. Ainsi, des efforts sont à porter concernant le renforcement de capacité, la gestion des conflits d'intérêts, la corruption, ...

Quant aux opérateurs privés, leur implication dans la SSP détermine l'efficacité même de la stratégie. Certains opérateurs privés fournisseurs de

services aux producteurs sont parfois des opportunistes dans des marchés publics. Les prestataires de services devront être des professionnels de leurs métiers, opérant dans le cadre de collaboration gagnant-gagnant et durable aussi bien vis-à-vis des producteurs que des autres acteurs. Il est primordial d'accompagner ces opérateurs privés pour développer un vrai métier de fournisseurs professionnels de services adaptés aux producteurs et se positionner dans les organisations interprofessionnelles pour faciliter la structuration des filières et le développement des services eux-mêmes.

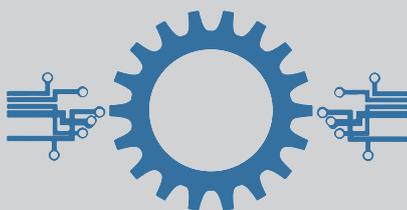
Enfin, les membres de la société civile jouent souvent le rôle d'alternatives aux projets programmes et gagne donc en importance ces dernières années. Leurs interventions doivent être alignées à la SSP et aux priorités de l'Etat.

5.2.1 Capitalisation des acquis

De par l'importance du nombre des intervenants depuis plusieurs années, d'innombrables ressources technologiques et techniques ont été proposées et appliquées au niveau des producteurs. Des leçons ont été apprises et des approches technologiques / techniques prouvées. Ainsi, les services aux producteurs devront maintenant être plus adaptés et professionnels à plus court terme.



5.2.2 Digitalisation



Les besoins d'informations à temps et la possibilité technologique offerte par les NTIC rendent intéressants le développement de la digitalisation de certains services aux producteurs. Pour cela, l'approche devrait être plus progressive, le temps pour la majorité de s'adapter et d'acquérir le savoir-faire et les équipements nécessaires dans ce sens.

Des régulations et des contrôles sont aussi à imposer afin de garantir la qualité des informations et toujours aligner les interventions aux priorités nationales.

5.2.3 Capacité d'innovations et d'adaptation

De par l'importance du nombre des intervenants depuis plusieurs années, d'innombrables ressources technologiques et techniques ont été proposées et appliquées au niveau des producteurs. Des leçons ont été apprises et des approches technologiques / techniques prouvées. Ainsi, les services aux producteurs devront maintenant être plus adaptés et professionnels à plus court terme.



5.3.1 Ressources matérielles

La majorité des intervenants auprès des producteurs, au cours de ces vingt dernières années, ont réalisés des investissements en matière d'équipements, infrastructures et matériels de différentes sortes. Malheureusement, ces investissements ne sont pas souvent durables après la fin des interventions. Toutefois, quelques infrastructures sont encore opérationnelles et utilisables actuellement.

Les interventions récentes des divers programmes et projets ont aussi contribué à la mise à disposition d'équipements et infrastructures encore en bon état auprès des producteurs ou des OP. Il s'agit maintenant de les inventorier et mettre en place des cahiers de charges / conventions d'utilisation en bonne et due forme afin de les préserver et les maintenir pour plus longtemps.

5.3.2 Ressources financières

A travers les différents financements provenant de l'Etat, des partenaires techniques et financiers ainsi que divers autres bailleurs / donateurs des ONG, l'ensemble des activités relatives à la mise à disposition de services aux producteurs paraît avoir des ressources financières suffisantes. Toutefois, il est crucial d'inventorier ces différentes sources de financement puis de les coordonner et les aligner aux priorités de la SSP afin d'aboutir aux résultats voulus.

La SSP renferme plusieurs dizaines d'activités plus importantes les unes que les autres et il est crucial de les prioriser aussi bien dans le temps qu'en fonction des ressources disponibles.

Cette priorisation doit tenir compte de plusieurs critères dont, entre autres :

Les impératifs du moment, engendrés par le contexte du Covid-19 : produire suffisamment pour assurer les besoins alimentaires nationaux devenus trop coûteux à l'importation, consommer localement pour absorber les limitations des exportations, ... ;

La nécessité d'asseoir la vision transformationnelle du monde agricole : prise en compte du développement de l'agribusiness, professionnalisation et organisation obligatoire des producteurs, structuration et modernisation des filières, ... ;

L'importance de mettre en œuvre un leadership effectif en matière de développement Agricole à Madagascar.

5.4.1 A court terme

Ainsi, tenant compte de ces critères, la priorisation en matière de temps et de ressources à court terme (d'ici une année) est la suivante :

- Toutes les activités de l'axe 1, concernant les services directs à la production ;
- Le développement des dispositifs d'accès aux marchés
- Le développement de l'accès au financement
- Le développement de capacité des OP pour fournir des services aux membres
- La structuration et la modernisation des chaînes de valeurs
- Le renforcement des missions de souveraineté de l'Etat
- Le développement des services climatologiques et la gestion durable de la production
- Le renforcement du leadership et du pilotage de la mise en œuvre de la SSP .

5.4.2 A moyen terme

A moyen terme (d'ici 3 ans), en plus des activités continues devant d'être assurées à court terme, il s'agit surtout de mettre en œuvre les activités suivantes :



Le développement des services post-production



Le développement de l'agriculture contractuelle, surtout l'agrégation agricole



La promotion des investissements structurants, y compris post-production



Le développement des centres de ressources et de services de proximité

Ces activités seront ensuite continuées pour le long terme, ainsi que les autres activités restantes de la SSP.

5.4.3 Gestion des activités

L'ensemble des indicateurs et les objectifs définis dans le présent Plan de Mise en Œuvre serviront de base pour suivre l'évolution de la stratégie à moyen et long terme.

En tant qu'outil, des tableaux de bords sont à mettre en place au sein des ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, sous responsabilité directe de l'entité chargée de suivi-évaluation des activités. Cette entité se chargera ensuite de rapporter périodiquement au COSSEP pour les orientations stratégiques.

Ce système de suivi-évaluation devra couvrir l'ensemble des activités et entités concernées par le présent Plan de mise en œuvre et se déploiera sur toutes les régions de Madagascar.

5.4.4 Communication et gestion des informations

Compte tenu des enjeux de la SSP d'une part et de la mobilisation de ressources publiques dans sa mise en œuvre d'autre part, une redevabilité vis-à-vis du peuple et des producteurs est obligatoire.

Aussi, il est impératif que les différents acteurs, individuellement ou collectivement à travers le COSSEP et le CROSEP, informe périodiquement le public des réalisations significatives dans le cadre de la stratégie. Dans ce sens, le secteur privé et leurs propres réalisations devront aussi être mis en avant à travers un système d'informations cohérent avec celui du secteur public.

5.4.5 Mise en place du dispositif institutionnel

A l'issue de la décision de leadership, la mise en place du dispositif institutionnel au niveau national (COSSEP) et régional (CROSEP) est recommandée dans les meilleurs délais.

Au-delà des aspects juridiques et organisationnels concernant les textes de mise en place des comités de pilotage, le choix des personnes représentant les différentes entités de mise en œuvre direct est crucial. Ce choix se doit d'être basé uniquement sur des critères techniques et socio-économiques, en évitant si possible des considérations politiques.

5.4.6 Mobilisation des ressources

Parallèlement à la mise en place du dispositif institutionnel, il est important et urgent d'inventorier les ressources nécessaires et celles disponibles pour connaître le gap à chercher en matière de financement mais aussi pour les autres ressources (technologiques, humaines et matérielles) afin de pouvoir mieux se préparer à la recherche de solutions idoines.

A l'issue de cet inventaire, il est important d'assurer la disponibilité des ressources, au moins par phase de mise en œuvre.